

# COMPTE ADMINISTRATIF

## Eurométropole de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION





**Contrairement au budget primitif qui est un état de prévisions, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>I LES EQUILIBRES FINANCIERS</b> .....	<b>5</b>
A Les indicateurs de gestion .....	6
B Les résultats de l'exercice 2021 .....	9
<b>II LES COMPTES 2021</b> .....	<b>11</b>
A LE FONCTIONNEMENT .....	13
B L'INVESTISSEMENT .....	34
C ANALYSE ODD ET I4CE DE L'INVESTISSEMENT OPERATIONNEL .....	44
<b>III LA DETTE</b> .....	<b>51</b>
A LA DETTE PROPRE .....	52
B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES .....	62
C LA DETTE GARANTIE .....	64
<b>IV LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>66</b>
A BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....	68
B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT .....	70
C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER .....	73
D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES ACTIVES .....	75
E BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES .....	78
<b>V PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.</b> .....	<b>79</b>
<b>VI LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES</b> .....	<b>81</b>

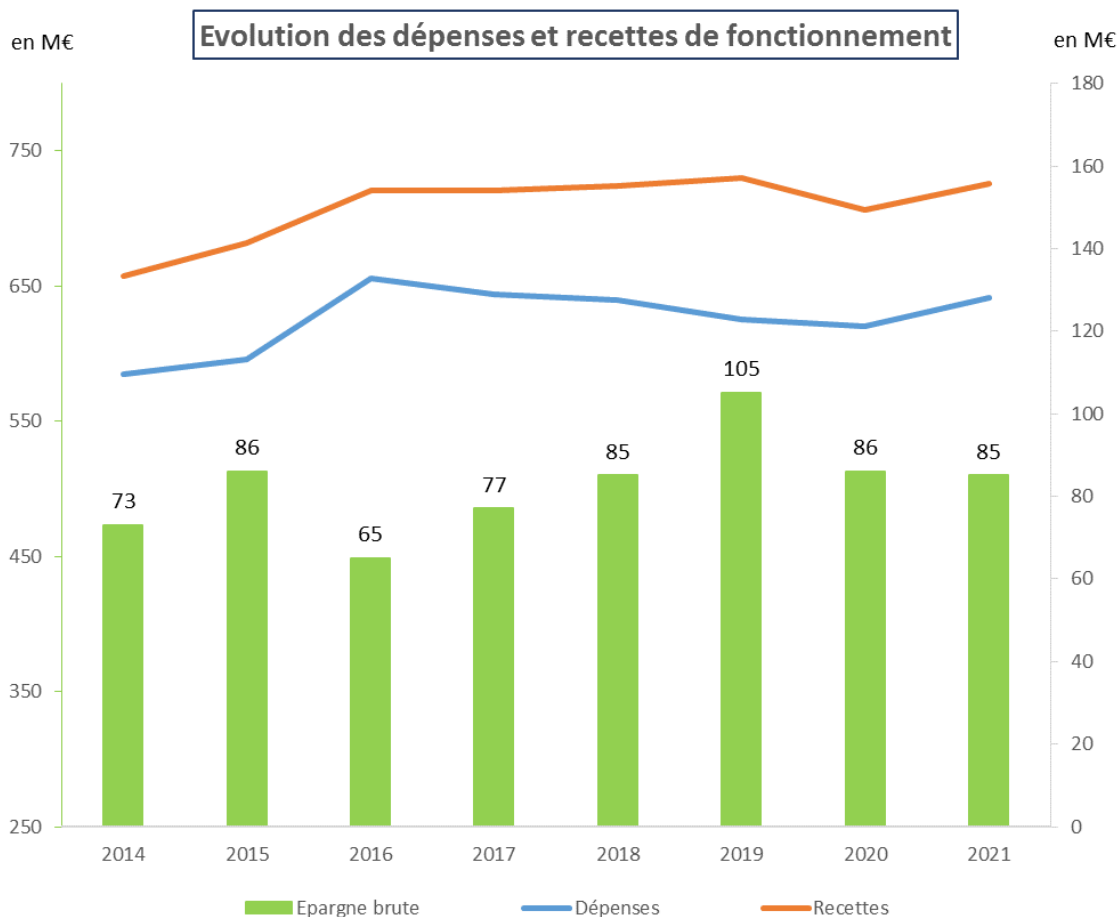
# I LES EQUILIBRES FINANCIERS

## A Les indicateurs de gestion

Les recettes réelles de fonctionnement – hors cessions et résultat reporté - se montent à 726,1 M€ et sont en hausse de 2,8 % en 2021 par rapport aux recettes de 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 641 M€, ont quant à elles enregistré une augmentation de 3,3 %.

Le graphique ci-dessous présente un historique de l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).



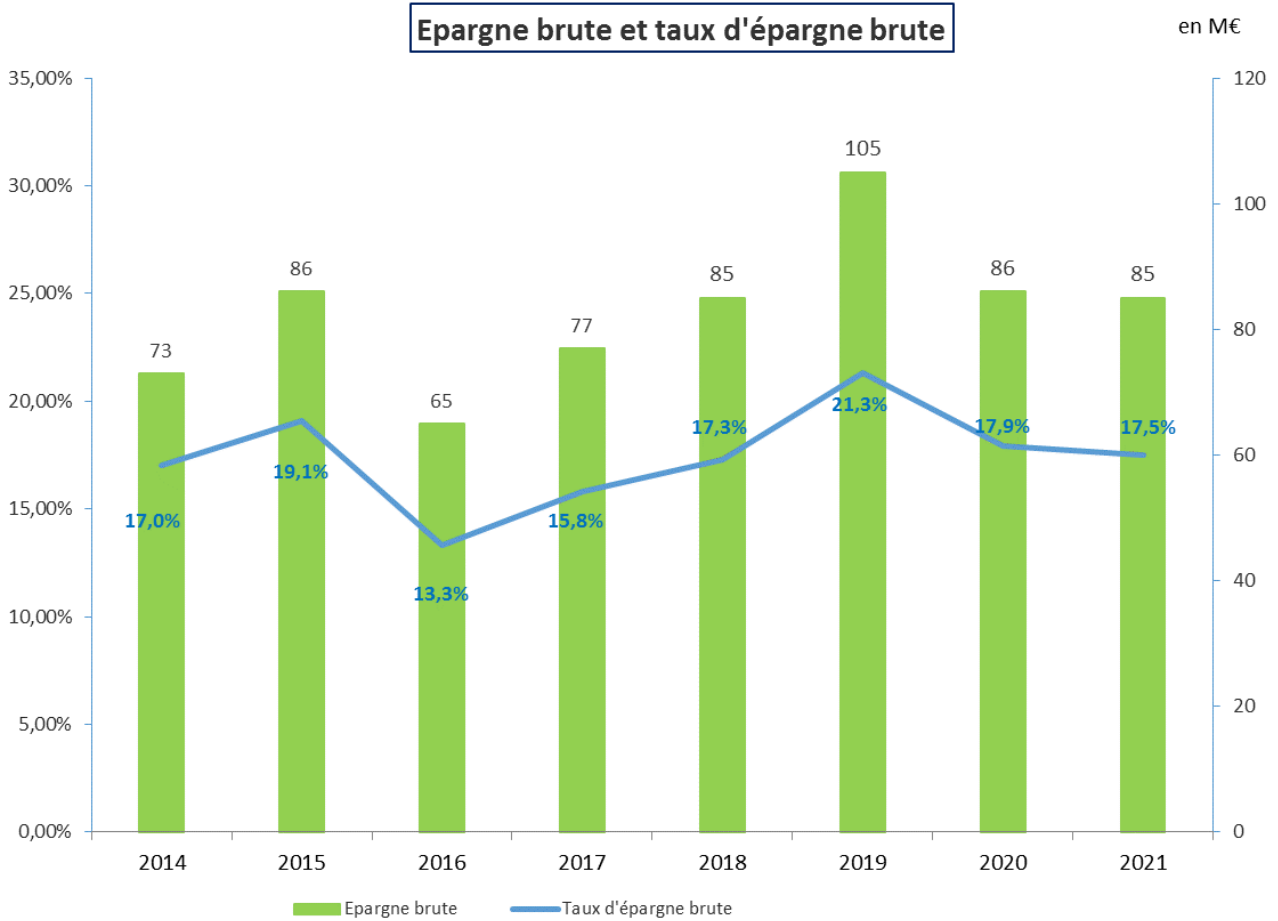
### Épargne brute et taux d'épargne brute

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements une fois assurées ses dépenses de fonctionnement.

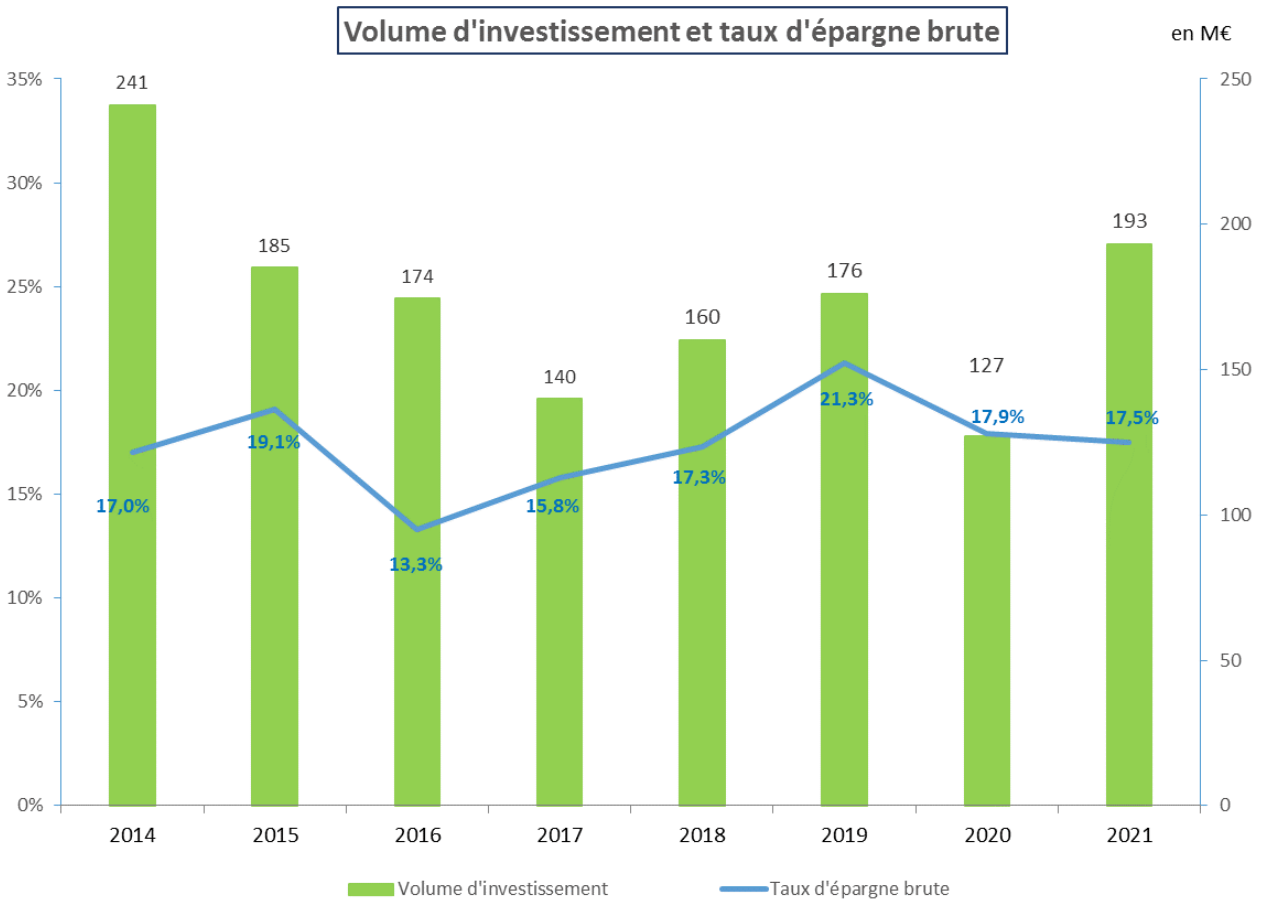
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement ; elle contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Il est à noter qu'afin de ne pas faire peser la mutualisation des charges de personnel entre l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et d'autres partenaires sur ce ratio, les recettes réelles de fonctionnement ne comprennent pas les remboursements de charges de personnel.



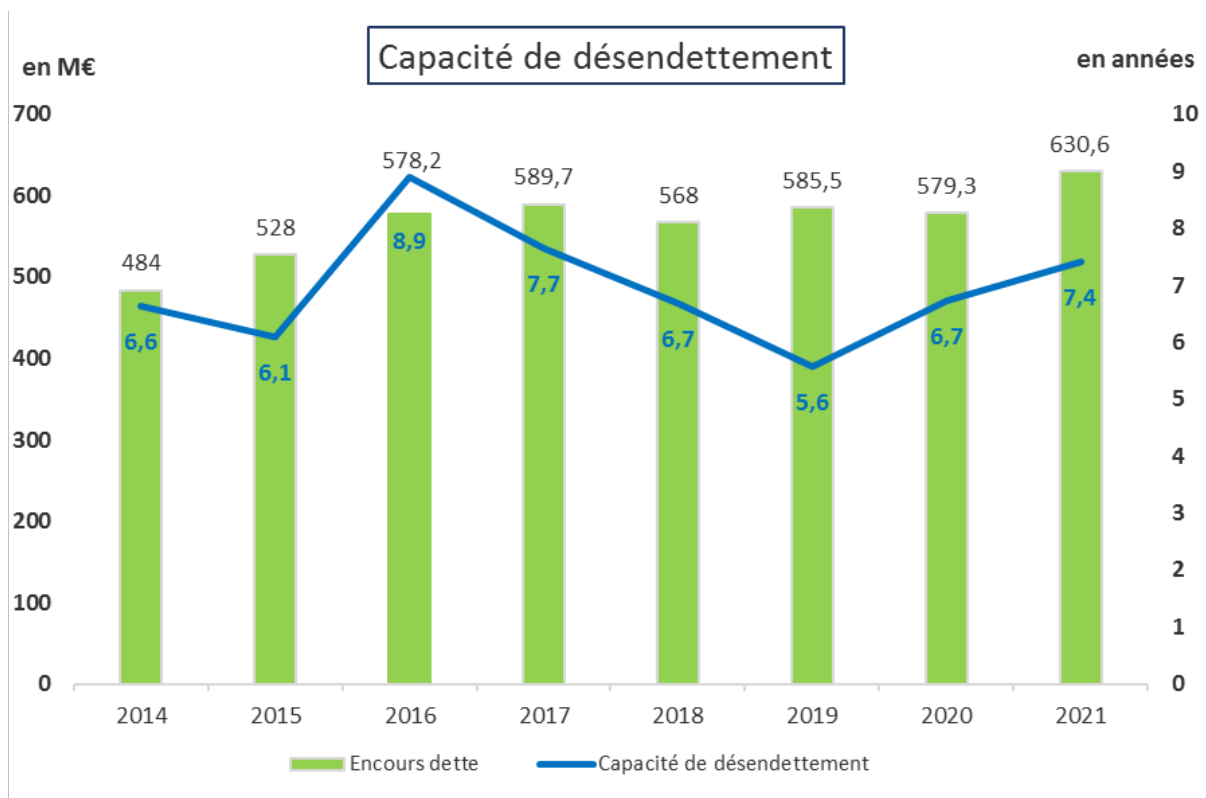
Avec **85 M€** et **17,5 %**, l'épargne brute et le taux d'épargne brute 2021 sont en légère diminution par rapport à 2020, et demeurent bien supérieurs au ratio de gestion fixé à 10 %. L'épargne brute vient financer des dépenses d'investissement opérationnel de 193 M€, en hausse de 51,7 %.



## Capacité de désendettement

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par son épargne brute. La capacité de désendettement est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année et s'exprime en nombre d'années.

La durée de désendettement est en augmentation, passant de 6,7 à 7,4 ans au 31 décembre 2021, toujours en deçà des seuils d'alerte.





## B Les résultats de l'exercice 2021

### EUROMETROPOLE DE STRASBOURG RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

#### BUDGET PRINCIPAL

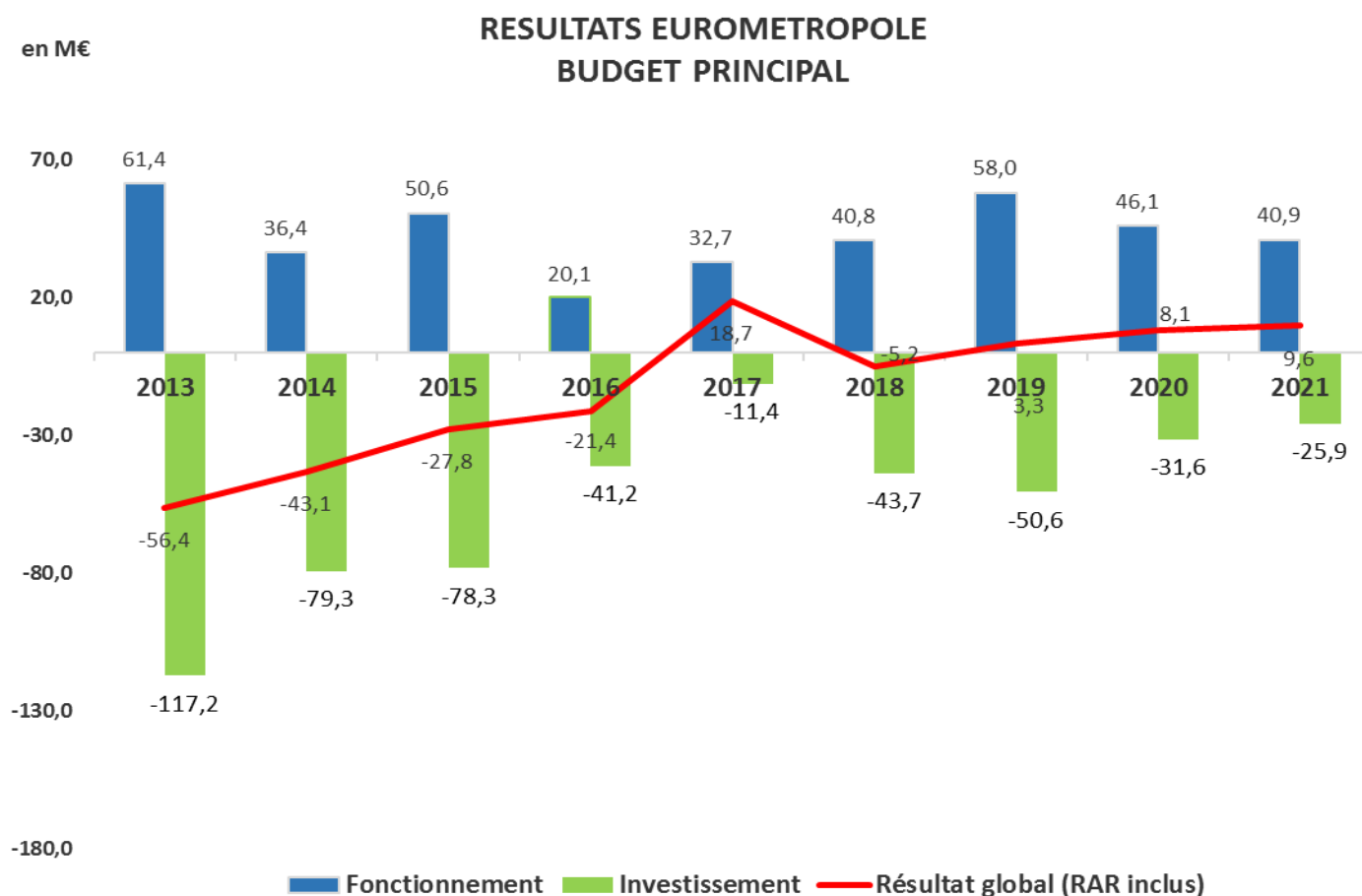
##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	734 900 000,00	734 900 000,00
Mandats et titres émis	708 145 192,67	740 992 484,55
Résultat de l'exercice		32 847 291,88
Résultat reporté		8 065 137,3
Total réalisé	708 145 192,67	749 057 621,85
Taux de réalisation	96,36 %	101,93 %
Résultat cumulé		40 912 429,18
Reste à réaliser		

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	449 100 000,00	449 100 000,00
Mandats et titres émis	354 038 153,28	359 684 116,52
Résultat de l'exercice		5 645 963,24
Résultat reporté	31 588 662,95	
Total réalisé	385 626 816,23	359 684 116,52
Taux de réalisation	85,87 %	80,09 %
Résultat cumulé	25 942 699,71	
Reste à réaliser	5 443 291,74	

Le résultat global hors restes à réaliser (RAR) s'établit à 15 M€, issu d'un résultat de fonctionnement de **40,9 M€** et d'un besoin de financement de la section d'investissement de **25,9 M€**. En incluant les restes à réaliser, le résultat global final est de **9,6 M€**.



La décomposition de ces résultats entre résultats reportés et résultats de l'exercice est détaillée dans les tableaux ci-après :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat reporté	0	0	0	0	0	0	7,4	8,1
Résultat de l'exercice	36,4	50,6	20,1	32,7	40,8	58	38,7	32,8
Résultat de fonctionnement	36,4	50,6	20,1	32,7	40,8	58	46,1	40,9

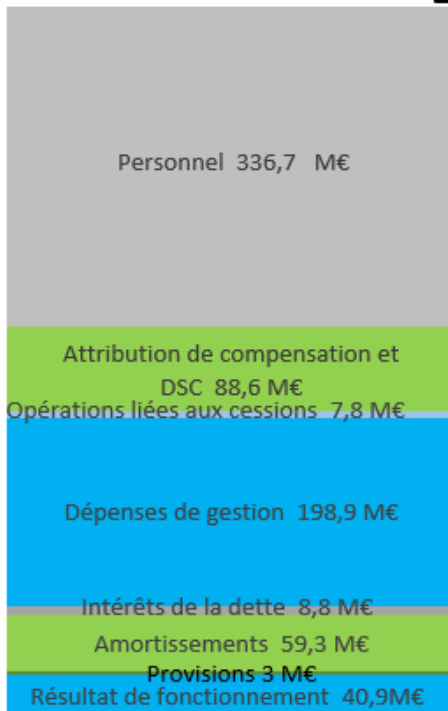
En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat reporté	-117,5	-79,3	-78,3	-40,8	-11,4	-43,7	-50,6	-31,6
Résultat de l'exercice	38,2	1	37,1	29,4	-32,3	-6,9	19	5,7
Résultat d'investissement hors RAR	-79,3	-78,3	-41,2	-11,4	-43,7	-50,6	-31,6	-25,9

Concernant la section d'investissement, le besoin de financement diminue entre 2020 et 2021 (de 31,6 M€ à 25,9 M€), du fait de la bonne réalisation des recettes d'investissement.

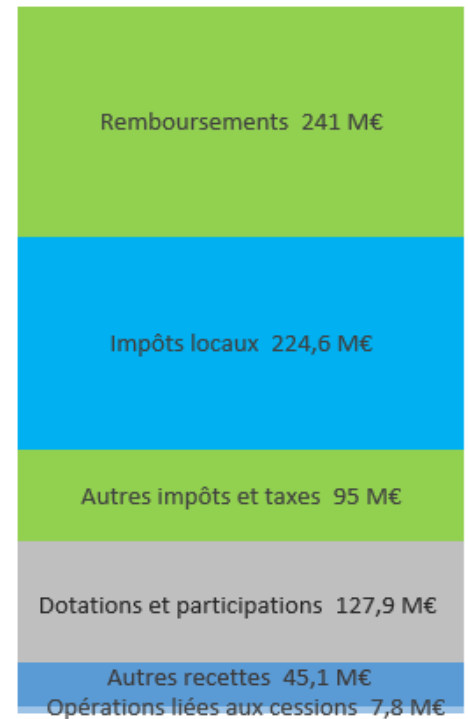
Consolidé avec les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des zones d'aménagement, des transports collectifs et des ordures ménagères, le résultat global, hors restes à réaliser de l'Eurométropole de Strasbourg, est en excédent de **+83,9 M€**

## **II LES COMPTES 2021**

## FONCTIONNEMENT

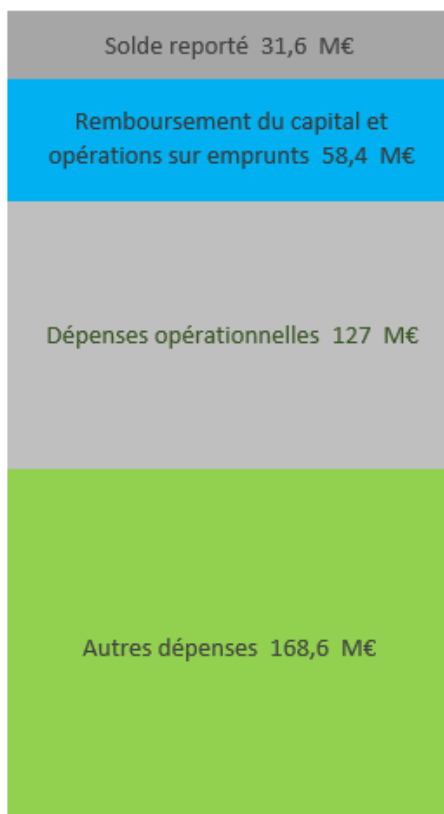


**dépenses**



**recettes**

## INVESTISSEMENT



**dépenses**



**recettes**

## A LE FONCTIONNEMENT

La particularité des modalités de gestion de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg exige d'apporter quelques précisions aux montants documentés dans le compte administratif, afin d'obtenir l'image réelle des dépenses supportées par l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, par délibération des Conseils de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, les administrations des deux collectivités ont été fusionnées à partir de 1972. La convention de gestion passée à cet effet prévoit l'inscription de la totalité des dépenses liées à la gestion commune au budget de l'Eurométropole de Strasbourg avec un remboursement par la Ville de Strasbourg.

- Il est donc nécessaire d'opérer un retraitement de l'ensemble des dépenses qui font l'objet d'un remboursement par les budgets de la Ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame, du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin (HEAR) et, depuis 2020, de l'Orchestre philharmonique.
- Il faut également tenir compte des participations des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives et des ordures ménagères :
  - aux frais de personnel
  - aux frais de gestion des bâtiments et de l'administration générale (frais généraux).

Ventilées par nature, les dépenses ainsi remboursées par le budget de la Ville de Strasbourg, les établissements publics assimilés et les budgets annexes s'établissent comme suit :

	DEPENSES DE PERSONNEL	CHARGES DE GESTION GENERALE	TOTAL
<b>DEPENSES TOTALES EUROMETROPOLE</b>	<b>336 721 684,12</b>	<b>93 946 424,11</b>	<b>430 668 108,23</b>
<b>VILLE</b>	<b>197 219 309,25</b>	<b>12 363 591,02</b>	<b>209 582 900,27</b>
OEUVRE NOTRE-DAME	1 640 188,55		1 640 188,55
CCAS	3 780 602,9		3 780 602,9
CAISSE DES ECOLES	420 263,22	8 456,62	428 719,84
HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN	1 594 468,84		1 594 468,84
AMICALE	374 842,67		374 842,67
ASSOCIATIONS	116 510,46		116 510,46
Autres organismes	484 776,14		484 776,14
<b>Sous-total</b>	<b>205 630 962,03</b>	<b>12 372 047,64</b>	<b>218 037 011,81</b>
EAU	7 961 063,31	3 120 502,18	11 081 565,49
ASSAINISSEMENT	6 500 874,41	2 521 448,71	9 022 323,12
TRANSPORT	1 899 526,84	458 744,25	2 358 271,09
ORDURES MENAGERES	90 378,72	34 002,14	124 380,86
<b>Sous-total</b>	<b>16 451 843,28</b>	<b>6 134 697,28</b>	<b>22 586 540,56</b>
<b>TOTAL REMBOURSEMENTS</b>	<b>222 082 805,31</b>	<b>18 506 744,92</b>	<b>240 589 550,23</b>
<b>DEPENSES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EUROMETROPOLE</b>	<b>114 638 878,81</b>	<b>75 439 679,19</b>	<b>190 078 558</b>

Le montant des dépenses remboursées - sur un total de dépenses de fonctionnement de 708,1 M€ - étant de 240,6 M€, la part totale des dépenses de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est donc ramenée à 467,5 M€ dont 114,6 M€ pour les charges de personnel soit 24,5 %

La part totale des recettes de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est, elle, ramenée à 500,4 M€.

# 1 Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
<b>-1- Charges de gestion générale</b>	<b>102 892 508</b>	<b>93 946 424</b>	<b>91,31%</b>
> Achats et variation de stocks	18 998 363	17 620 498	92,75%
* Energie	10 530 298	10 331 295	98,11%
* Eau	935 610	930 280	99,43%
* Fournitures	7 485 454	6 353 424	84,88%
* Autres	47 000	5 499	11,70%
> Autres charges et charges externes	79 983 740	72 548 358	90,70%
* Entretien et réparations	18 554 089	16 833 734	90,73%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	42 550 633	40 416 930	94,99%
- Contrat de prestations DSP UIOM	13 629 451	13 578 897	99,63%
- Sous traitance informatique	6 955 735	6 722 329	96,64%
- Autres	21 965 447	20 115 703	91,58%
* Autres services extérieurs	18 879 018	15 297 694	81,03%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 910 405	3 777 568	96,60%
<b>-2- Charges de personnel</b>	<b>341 440 000</b>	<b>336 721 684</b>	<b>98,62%</b>
> Dépenses du personnel	335 069 500	330 584 458	98,66%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 370 500	6 137 226	96,34%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-227 548 000	-222 082 805	97,60%
<i>Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole</i>	<i>113 892 000</i>	<i>114 638 879</i>	<i>100,66%</i>
<b>-3- Autres charges de gestion courante</b>	<b>108 136 576</b>	<b>106 370 647</b>	<b>98,37%</b>
> Subventions	32 746 481	31 983 646	97,67%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 719 126	8 672 934	99,47%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	24 027 355	23 310 712	97,02%
> Autres charges de gestion courante	75 390 095	74 387 001	98,67%
* Contribution au SDIS	27 716 168	27 716 167	100,00%
* Versement au budget de l'assainissement (eaux pluviales)	3 149 616	3 141 737	99,75%
* Versement au budget annexe des transports collectifs	28 200 000	28 200 000	100,00%
* Contributions Département (FSL, FAJ, Prévention spécialisée)	7 283 363	7 227 037	99,23%
* Indemnités liées à l'UIOM	320 000	159 154	49,74%
* Prix, secours et dots	1 165 425	1 073 852	92,14%
* Autres	7 555 523	6 869 054	90,91%
<b>-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>339 000</b>	<b>279 003</b>	<b>82,30%</b>
<b>-5- Charges financières</b>	<b>10 020 000</b>	<b>8 991 202</b>	<b>89,73%</b>
> Intérêts des emprunts et dettes	9 791 000	8 763 138	89,50%
> Autres charges financières	229 000	228 064	99,59%
<b>-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)</b>	<b>400 000</b>	<b>276 048</b>	<b>69,01%</b>
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	400 000	276 048	69,01%
<b>-7- Dotations aux provisions</b>	<b>2 955 000</b>	<b>2 955 000</b>	<b>100,00%</b>
<b>-8- Atténuation de produits</b>	<b>91 716 916</b>	<b>91 499 810</b>	<b>99,76%</b>
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	100,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 823 051	14 823 051	100,00%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales	920 904	920 904	100,00%
> Autres reversements	2 195 391	1 978 285	90,11%
<b>-9- Ecritures liées aux cessions</b>		<b>7 821 278</b>	
<b>-10- Financement de la section d'investissement</b>	<b>77 000 000</b>	<b>59 284 097</b>	<b>76,99%</b>
> Amortissements	63 000 000	58 484 707	92,83%
> Amortissements des charges à répartir	800 000	799 390	99,92%
> Virement à la section d'investissement	13 200 000		
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>734 900 000</b>	<b>708 145 193</b>	<b>96,36%</b>

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **708,1 M€ en 2021**. Leur taux de réalisation est de 96,4 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 641 M€ augmentent de **3,3 %** par rapport à 2020.

Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année précédente, du réalisé chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2021 par rapport à 2020.



COMpte ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution
<b>-1- Charges de gestion générale</b>	<b>88 718 829</b>	<b>93 946 424</b>	<b>5,89%</b>
> Achats et variation de stocks	19 131 248	17 620 498	-7,90%
* Energie	8 873 688	10 331 295	16,43%
* Eau	383 430	930 280	142,62%
* Fournitures	9 874 130	6 353 424	-35,66%
* Autres	0	5 499	
> Autres charges et charges externes	64 902 926	72 548 358	11,78%
* Entretien et réparations	14 392 762	16 833 734	16,96%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	36 367 665	40 416 930	11,13%
- Contrat de prestations DSP UVE	13 014 858	13 578 897	4,33%
- Sous traitance informatique	6 055 463	6 722 329	11,01%
- Autres	17 297 344	20 115 703	16,29%
* Autres services extérieurs	14 142 499	15 297 694	8,17%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 684 655	3 777 568	-19,36%
<b>-2- Charges de personnel</b>	<b>324 363 996</b>	<b>336 721 684</b>	<b>3,81%</b>
> Dépenses du personnel	318 776 884	330 584 458	3,70%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	5 587 112	6 137 226	9,85%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-212 092 118	-222 082 805	4,71%
Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole	112 271 878	114 638 879	2,11%
<b>-3- Autres charges de gestion courante</b>	<b>104 638 452</b>	<b>106 370 647</b>	<b>1,66%</b>
> Subventions	32 884 725	31 983 646	-2,74%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 319 273	8 672 934	-6,94%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	23 565 452	23 310 712	-1,08%
> Autres charges de gestion courante	71 753 727	74 387 001	3,67%
* Contribution au SDIS	27 551 033	27 716 167	0,60%
* Versement au budget de l'assainissement	3 507 642	3 141 737	-10,43%
* Versement au budget annexe des transports collectifs	22 000 000	28 200 000	28,18%
* Contributions Collectivité européenne d'Alsace (FSL, FAJ, Prévention spécialisée)	6 325 846	7 227 037	14,25%
* Indemnités liées à l'UVE	2 502 765	159 154	-93,64%
* Prix, secours et dots	1 097 421	1 073 852	-2,15%
* Autres	8 769 019	6 869 054	-21,67%
<b>-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>184 740</b>	<b>279 003</b>	<b>51,02%</b>
<b>-5- Charges financières</b>	<b>9 722 594</b>	<b>8 991 202</b>	<b>-7,52%</b>
> Intérêts des emprunts et dettes	9 473 056	8 763 138	-7,49%
> Autres charges financières	249 538	228 064	-8,61%
<b>-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)</b>	<b>738 729</b>	<b>276 048</b>	<b>-62,63%</b>
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	738 729	276 048	-62,63%
<b>-7- Provisions</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 955 000</b>	<b>47,75%</b>
<b>-8- Atténuation de produits</b>	<b>90 096 133</b>	<b>91 499 810</b>	<b>1,56%</b>
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	0,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 691 604	14 823 051	0,89%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	1 131 271	920 904	-18,60%
> Autres reversements	495 688	1 978 285	299,10%
<b>-9- Cessions</b>	<b>5 496 818</b>	<b>7 821 278</b>	<b>42,29%</b>
<b>-10- Amortissements</b>	<b>61 643 772</b>	<b>58 484 707</b>	<b>-5,12%</b>
<b>-11- Amortissements des charges à répartir</b>	<b>799 390</b>	<b>799 390</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>688 403 453</b>	<b>708 145 193</b>	<b>2,87%</b>

## Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (chapitre globalisé 011) portent sur un total de **93,9 M€**. Ces charges de gestion générale sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie, ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de délégations de service public ; ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes.

Les charges de gestion générale sont en hausse de 5,9 % de 2020 à 2021 (+5,2 M€). Cette évolution s'explique notamment par :

- Une augmentation de 4 M€ du coût des services extérieurs (hors entretien et réparations), notamment pour les services publics urbains (+2 M€), la sous-traitance informatique (+0,6 M€), la formation du personnel (+0,5 M€), et la communication (+0,3 M€),

- Une hausse de 2,4 M€ sur l'entretien et les réparations (dont 1,2 M€ pour les routes transférées de l'Etat),
- L'augmentation des dépenses d'énergie et d'eau (+1,9 M€) suite à la reprise d'activité (usage des véhicules du parc) et à la réouverture des différents équipements, dont les piscines,

On note par ailleurs :

- une diminution de 3,5 M€ des achats de fournitures, liée à la réduction des besoins en matériel de protection dans le cadre de la lutte contre la Covid,
- une diminution de 0,9 M€ des taxes foncières acquittées suite aux dégrèvements sollicités auprès de l'administration fiscale

Il convient de préciser que la Ville de Strasbourg et la Caisse des écoles et la HEAR remboursent **12,4 M€** de charges générales, et les budgets annexes **6,1 M€**, de telle sorte que le montant net supporté par **le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est de 75,4 M€**

## Les charges de personnel

En vertu de la **convention du 3 mars 1972**, la Communauté urbaine de Strasbourg devenue Eurométropole assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal (Ville de Strasbourg) et communautaire et prend à sa charge la totalité des rémunérations, soit **336,7 M€**

La Ville assure le remboursement de sa quote-part (**197,2 M€**), calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux collectivités validées par la Commission Mixte Paritaire qui s'est réunie le 27 janvier 2022.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part, qui représente un montant de 0,6 M€ en 2021.

Par ailleurs sont remboursés à l'Eurométropole de Strasbourg :

- **1,6 M€** par l'Œuvre Notre-Dame
- **0,4 M€** par la Caisse des écoles,
- **3,8 M€** par le CCAS,

- **1,6 M€** par la Haute école des arts du Rhin (HEAR),
- **0,4 M€** par l'Amicale du personnel,
- **0,1 M€** par les associations et autres organismes.

Ainsi, **la part nette de l'Eurométropole de Strasbourg est de 131,1 M€** (114,6 M€ pour le budget principal, 8 M€ pour le budget annexe de l'eau, 6,5 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, 1,9 M€ pour le budget annexe des transports collectifs, et 0,1 M€ pour le budget annexe des ordures ménagères).

Le pourcentage de répartition des dépenses de personnel de l'Eurométropole de Strasbourg à la charge de la Ville de Strasbourg et des établissements publics rattachés, (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles), est de **59,05 % au titre de 2021** contre 59,03 % en 2020. Ce pourcentage est appliqué à la masse salariale totale, charges comprises ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel.

L'augmentation de 3,8 % des charges de personnel (+12,3 M€) a notamment pour origine les conséquences de la crise sanitaire (4,4 M€ ont ainsi été consacrés au centre de

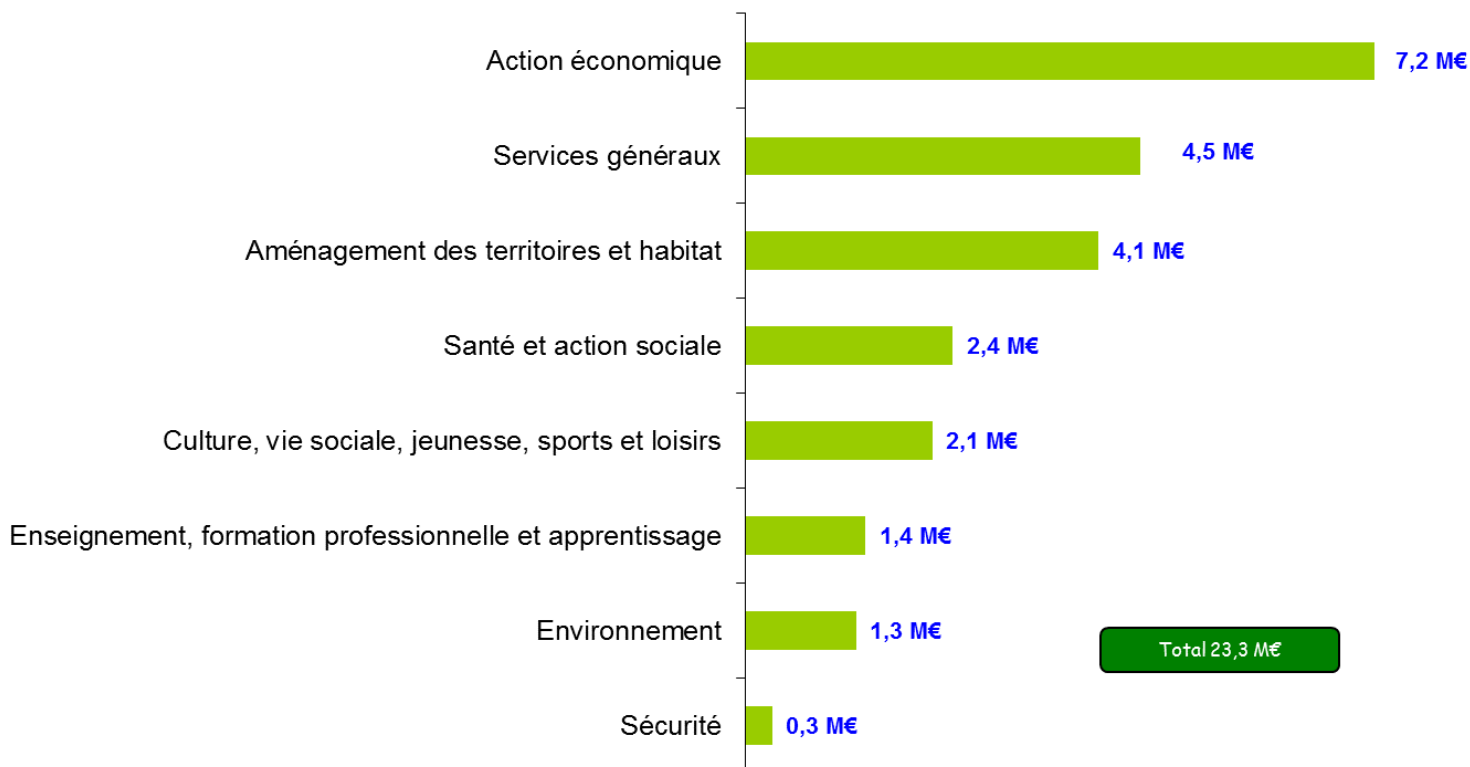
vaccination et au protocole sanitaire dans les écoles ; ces 4,4 M€ ont été intégralement remboursés par la ville de Strasbourg,

compétente en la matière) et des revalorisations salariales.

## Les subventions

Les subventions versées en 2021 se montent à 32 M€, en baisse de 2,7 % par rapport à 2020 (soit - 0,9 M€).

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématique des subventions au seul secteur associatif (hors subventions aux organismes de droit public) pour 23,3 M€ :



*L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de l'Eurométropole.*

## Les contingents et contributions

Les **68,1 M€** mandatés sur ce poste en 2021 comprennent principalement :

- la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour 27,7 M€,
- la contribution au budget annexe des mobilités actives pour 28,2 M€, en hausse de 6,2 M€, notamment pour prendre en compte la gratuité des moins de 18 ans.
- des versements pour 7,2 M€ relatifs à l'exercice des compétences relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL), le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), et la prévention spécialisée sur le territoire métropolitain couvertes par la dotation de compensation versée par la Collectivité européenne d'Alsace.
- la contribution au budget annexe de l'assainissement au traitement des eaux pluviales (3,1 M€).
- des contributions à l'Opéra National du Rhin (0,65 M€), à l'Eurodistrict (0,37 M€), à l'Orchestre (0,35 M€), au SCOTERS (0,3 M€) et au Pôle métropolitain (0,1 M€).

## Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses se montent à 6,6 M€, et comprennent principalement :

- les indemnités et frais de mission et de formation des élus pour 2,4 M€,
- des indemnités et aides économiques à hauteur de 1,8 M€ pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, les aides au personnel pour 1,1 M€,
- les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour 0,3 M€,
- les remboursements des pass médiathèques aux communes pour 0,3 M€,
- les créances irrécouvrables pour 0,2 M€,
- des indemnités pour le délégataire de l'Unité de valorisation énergétique (0,2 M€).

## Les charges financières

Les charges financières de l'Eurométropole de Strasbourg s'élèvent à **9 M€**, en diminution de 7,5 % (-0,7 M€) entre 2020 et 2021.

Dans cette catégorie de dépenses figurent, outre les frais financiers divers, les intérêts dus au titre des emprunts et des lignes de trésorerie (9,3 M€), ainsi que le montant de la variation des intérêts courus non échus (ICNE) (-0,28 M€). Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées.

Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2021 (3,25 M€) inscrit et la contrepassation du rattachement des ICNE 2021 (3,53 M€); de fait, si le montant des ICNE N-1 rattaché est supérieur au montant des ICNE N, une réalisation négative apparaîtra dans les comptes.

## Les charges exceptionnelles

Sont retracées dans ce poste les dépenses liées à l'annulation de recettes sur exercices antérieurs, pour un montant total de 0,3 M€.

## Les dotations aux provisions

**Les dotations aux provisions** sont destinées à couvrir un risque futur. Opérations d'ordre semi-budgétaires, elles comprennent l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

En 2021, la provision destinée à couvrir les indemnités à verser aux délégataires de service public a été augmentée de 2M€, et la provision pour litiges de 1 M€.

## L'atténuation de produits

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation versée aux communes depuis 2002 (liée à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique), pour un montant inchangé de **73,8 M€** en 2021 et la dotation de solidarité communautaire (DSC) à hauteur de **14,82 M€**, en hausse de 0,9 %, en application de la délibération du 29 septembre 2017.

Il comprend aussi le reversement au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de **0,9 M€**, et comptabilise également la taxe additionnelle à la taxe de séjour reversée à la Collectivité européenne d'Alsace (**0,45 M€**).

## La comptabilisation des immobilisations

Les opérations liées aux cessions d'immobilisations (opérations d'ordre d'un montant total de 7,8 M€), sont décrites dans la

partie portant sur les recettes de fonctionnement.

## Le financement de la section d'investissement

### Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées :

- de l'amortissement des immobilisations (58,5 M€).

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 33,5 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées pour 25 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables. L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de la période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

- de l'amortissement (0,8 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, que la loi de finances rectificative pour 2020 a permis d'étaler sur 5 ans.

### Virement à la section d'investissement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement *stricto sensu* dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant de **13,2 M€** en 2021, il ne fait réglementairement l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Il s'intègre de fait au résultat de l'exercice 2021 et sera, par décision de l'assemblée délibérante, affecté principalement à la couverture du déficit de la section d'investissement et reporté, pour la partie non utilisée, sur l'exercice 2022 où il pourra compléter le financement du budget supplémentaire.

## 2 Les recettes de fonctionnement

COMpte ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
<b>-1- Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>257 087 661</b>	<b>256 599 840</b>	<b>99,81%</b>
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	2 799 500	2 809 310	100,35%
> Autres redevances et recettes diverses	230 885	25 295	10,96%
> Travaux	92 236	116 233	126,02%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	7 500 000	9 327 234	124,36%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	304 000	303 136	99,72%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	1 865 550	2 404 263	128,88%
> Autres prestations de services	127 500	187 807	67,89%
> Mise à disposition de personnel facturée	227 548 000	222 082 805	97,60%
* Aux budgets annexes eau, assainissement et transport	17 500 000	16 451 843	94,01%
* A la Ville, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, GECT, HEAR	210 048 000	205 630 962	97,90%
> Autres produits d'activités annexes ( abonnements et vente d'ouvrages)	730 625	633 992	86,77%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville, Caisse des Ecoles et HEAR	9 000 000	12 372 048	137,47%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. et transport	6 150 000	6 134 697	99,75%
> Autres produits	489 365	202 668	52,06%
<b>-2- Impôts et taxes</b>	<b>313 283 634</b>	<b>319 615 889</b>	<b>102,02%</b>
> Ressources fiscales	220 847 927	224 625 536	101,71%
> Fiscalité reversée	26 846 914	26 846 913	100,00%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	100,00%
* Attribution de compensation	2 492 710	2 492 709	100,00%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	62 727 573	62 885 716	100,25%
> Taxe de séjour	2 485 000	4 652 557	187,23%
> Autres taxes	376 220	605 167	160,85%
<b>-3- Dotations et participations</b>	<b>128 729 065</b>	<b>127 939 849</b>	<b>99,39%</b>
> D.G.F.	79 341 057	79 341 057	100,00%
> Dotation générale de décentralisation	147 775	182 807	123,71%
> Participations	5 010 254	4 294 721	85,72%
> FCTVA	900 000	895 284	99,48%
> Attributions de péréquation et de compensation	43 325 979	43 225 980	99,77%
* Dotations et compensations relatives à la TP	12 794 756	12 794 756	100,00%
* Allocations compensatrices	15 152 190	15 152 190	100,00%
* Attribution de compensation du Département	15 379 033	15 279 034	99,35%
> Autres attributions et participations	4 000	0	0,00%
<b>-4- Autres produits de gestion courante</b>	<b>18 213 673</b>	<b>19 724 024</b>	<b>108,29%</b>
> Revenus des immeubles	3 190 009	3 272 315	102,58%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	5 669 800	3 895 661	68,71%
> Produits divers de gestion courante	9 354 064	12 556 048	134,23%
<b>-5- Produits financiers</b>	<b>386 633</b>	<b>408 280</b>	<b>105,60%</b>
> Produits des participations	118 133	138 965	117,63%
> Produits des autres immobilisations financières	268 500	269 315	100,30%
<b>-6- Produits exceptionnels</b>	<b>237 212</b>	<b>337 675</b>	<b>142,35%</b>
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	237 212	337 675	142,35%
<b>-7- Cessions</b>		<b>7 821 278</b>	
<b>-8- Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>472</b>	<b>472</b>	<b>100,00%</b>
<b>-9- Atténuation de charges</b>	<b>1 596 513</b>	<b>1 484 591</b>	<b>92,99%</b>
<b>-10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat</b>	<b>7 300 000</b>	<b>7 060 588</b>	<b>96,72%</b>
<b>-11- Résultat antérieur reporté</b>	<b>8 065 137</b>	<b>8 065 137</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>734 900 000</b>	<b>749 057 622</b>	<b>101,93%</b>

Les titres émis en 2021 s'élèvent à **741 M€**, ce qui représente **un taux d'exécution de 102 %** par rapport à la prévision (726,8 M€).

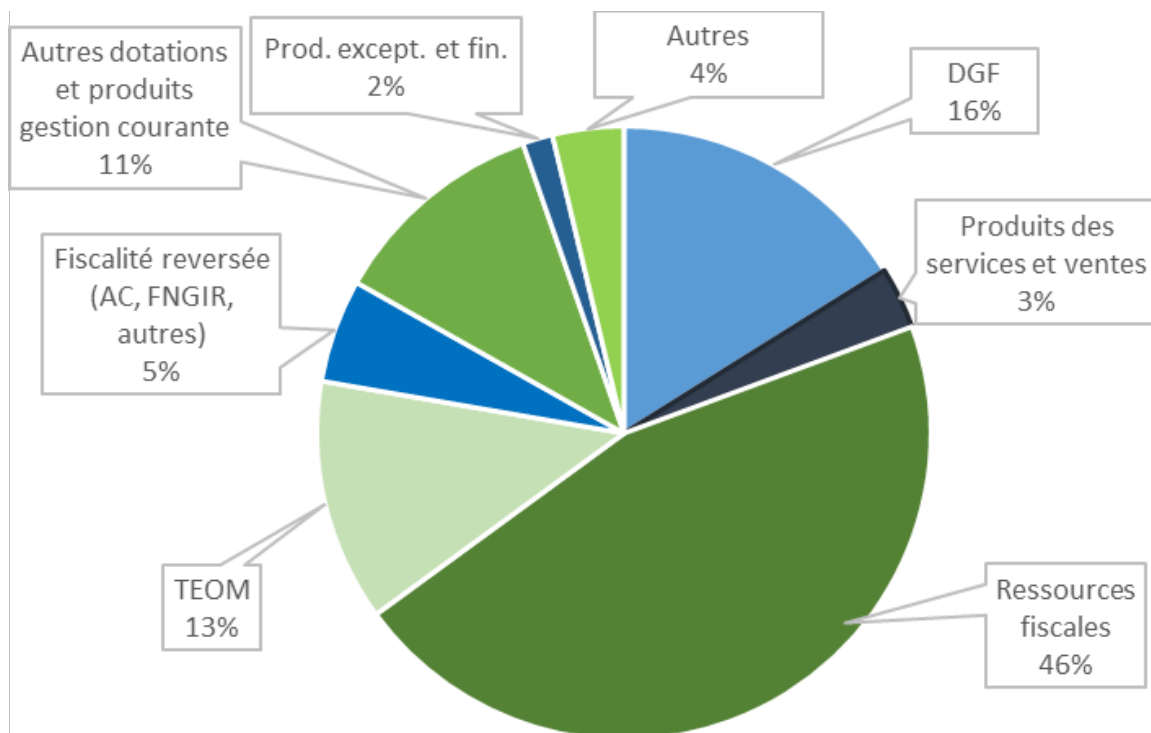
Ce taux, retraité des cessions, passe à 100,9 %, en hausse par rapport à celui de 2020.

Sur ces **741 M€** de recettes, **240,6 M€** proviennent de remboursements de frais de personnel et de fonctionnement de la part de la Ville, de l'Œuvre Notre-Dame, du CCAS, de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin, de l'Orchestre et des budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces remboursements sont en hausse de 13 M€, essentiellement sur la part de la Ville, notamment pour le financement des dépenses de masse salariales liées aux mesures sanitaires (centre de vaccination, renforcement du protocole dans les écoles...).

Les recettes d'ordre représentent quant à elles 7,8 M€.

Ainsi, les recettes réelles nettes totales s'élèvent à 492,6 M€. Ces recettes sont détaillées dans le graphique ci-après :





COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution
<b>-1- Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>241 651 804</b>	<b>256 599 840</b>	<b>6,19%</b>
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 996 610	2 809 310	40,70%
> Autres redevances et recettes diverses	589 656	25 295	-95,71%
> Travaux	51 887	116 233	124,01%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	6 364 613	9 327 234	46,55%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	218 980	303 136	38,43%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	1 631 362	2 404 263	47,38%
> Forfait post stationnement	1 836 745	0	-
> Autres prestations de services	186 834	187 807	0,52%
> Mise à disposition de personnel facturée	212 092 118	222 082 805	4,71%
* Aux budgets annexes eau, assainissement, transport et ordures ménagères	15 645 560	16 451 843	5,15%
* A la Ville, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, GECT, HEAR, EPLE, CTS	196 446 558	205 630 962	4,68%
> Autres produits d'activités annexes ( abonnements et vente d'ouvrages)	368 860	633 992	71,88%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville et HEAR	9 850 210	12 372 048	25,60%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. et transport	5 610 476	6 134 697	9,34%
> Autres produits	853 452	202 668	-76,25%
<b>-2- Impôts et taxes</b>	<b>325 940 322</b>	<b>319 615 889</b>	<b>-1,94%</b>
> Ressources fiscales	230 065 852	224 625 536	-2,36%
> Fiscalité reversée	26 846 913	26 846 913	0,00%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	0,00%
* Attribution de compensation	2 492 709	2 492 709	0,00%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	65 939 987	62 885 716	-4,63%
> Taxe de séjour	2 594 475	4 652 557	79,33%
> Autres taxes	493 095	605 167	22,73%
<b>-3- Dotations et participations</b>	<b>116 341 696</b>	<b>127 939 849</b>	<b>9,97%</b>
> D.G.F.	79 618 851	79 341 057	-0,35%
> Dotation générale de décentralisation	147 775	182 807	23,71%
> Participations	6 104 738	4 294 721	-29,65%
> FCTVA	1 425 052	895 284	-37,18%
> Attributions de péréquation et de compensation	29 038 779	43 225 980	48,86%
* Dotations et compensations relatives à la Taxe Professionnelle	12 794 756	12 794 756	0,00%
* Allocations compensatrices	5 046 015	15 152 190	200,28%
* Dotation de compensation de la Collectivité européenne d'Alsace	11 198 008	11 198 008	36,44%
* Dotation de compensation de l'Etat (transfert M35)		4 081 026	
> Autres attributions et participations	6 500	0	-100,00%
<b>-4- Autres produits de gestion courante</b>	<b>19 733 991</b>	<b>19 724 024</b>	<b>-0,05%</b>
> Revenus des immeubles	3 267 056	3 272 315	0,16%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	4 319 663	3 895 661	-9,82%
> Produits divers de gestion courante	12 147 272	12 556 048	3,37%
<b>-5- Produits financiers</b>	<b>156 030</b>	<b>408 280</b>	<b>161,67%</b>
> Produits des participations	118 135	138 965	17,63%
> Autres produits financiers	37 895	269 315	610,69%
<b>-6- Produits exceptionnels (hors cessions)</b>	<b>56 381</b>	<b>337 675</b>	<b>498,91%</b>
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	56 381	337 675	498,91%
<b>-7- Cessions</b>	<b>5 496 818</b>	<b>7 821 278</b>	<b>42,29%</b>
<b>-8- Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>2 340 361</b>	<b>472</b>	<b>-99,98%</b>
<b>-9- Atténuation de charges</b>	<b>2 170 329</b>	<b>1 484 591</b>	<b>-31,60%</b>
<b>-10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat</b>	<b>9 163 039</b>	<b>7 060 588</b>	<b>-22,94%</b>
<b>-12- Transfert de charges</b>	<b>3 996 952</b>		<b>-</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>727 047 721</b>	<b>740 992 485</b>	<b>1,92%</b>

## Les produits d'exploitation

### Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (hors remboursement de frais de personnel et d'administration générale) représentent un montant de **16 M€**, soit essentiellement :

- 12,4 M€ correspondant aux prestations de services, principalement les prestations à caractère sportif et de loisir (2,4 M€ pour les droits d'entrée dans les piscines et des recettes de la patinoire et 0,3 M€ issus des médiathèques) et les recettes provenant

de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures (9,3 M€).

- 0,6 M€ d'abonnements et de ventes diverses.
- 2,8 M€ issus de l'occupation du domaine public.

Il est à noter que le forfait post stationnement est désormais entièrement affecté au budget annexe des mobilités actives.

### Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent **19,7 M€**, constitués notamment des loyers des immeubles (3,3 M€) et des recettes d'affermages et concessions (3,9 M€). Ces dernières se décomposent principalement comme suit :

- 1,8 M€ pour l'exploitation des parkings ;
- 1,6 M€ liés aux redevances des concessions d'énergie ;
- 0,4 M€ liés à l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique.

Par ailleurs, 12,6 M€ de produits divers, comprenant notamment des recettes liées à la

gestion des déchets (6,7 M€), des remboursements de charges dans le cadre de la gestion locative (0,4 M€), mais aussi des recettes à caractère exceptionnel, à savoir :

- 1,8 M€ d'acompte sur le résultat de la ZAC Etoile ;
- des recettes diverses dans le cadre de l'exécution de la DSP de l'Unité de valorisation énergétique pour 1,6 M€ ;
- des recettes liées à l'apurement du compte d'attente (0,7 M€) ;
- des indemnités suite à des contentieux ou des sinistres pour 0,6 M€.

## Les impôts et taxes

### Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

En 2021, le panier fiscal de l'Eurométropole est sensiblement modifié du fait, d'une part de la réforme de la fiscalité directe avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et d'autre part de la réduction de moitié des bases de CFE des établissements industriels.

Ainsi, à compter de l'exercice 2021, la fiscalité de l'EMS est composée :

- des taxes foncières bâties et non bâties,
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,
- d'une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- de l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont les bases des établissements industriels ont été réduites de moitié,

- de la CVAE,
- de la taxe sur les surfaces commerciales,
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau.

A ce panier fiscal, s'ajoutent des dispositifs de compensation mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle et fonds national de garantie individuelle des ressources).

Les impôts directs de l'Eurométropole se sont élevés à 224,6 M€ en 2021 (contre 230,2 M€ en 2020). La diminution de 2,4 % du produit de ces impôts directs par rapport à 2020 résulte de deux phénomènes conjugués :

- la réduction de moitié des bases de CFE des établissements industriels (- 11 M€) compensée par l'Etat ;
- la baisse de 1,8 M€ de la CVAE, liée aux premiers effets de la crise sanitaire sur cette imposition.

### La fiscalité reversée aux communes

Les mécanismes de solidarité communautaire sont les suivants :

- **L'attribution de compensation (AC)** qui est soit positive (de la métropole vers la commune), soit négative (de la commune vers la métropole).
  - Depuis 2002 et la mise en place de la taxe professionnelle unique, un mécanisme compensatoire assure la neutralité budgétaire pour l'ensemble des partenaires, Eurométropole et communes membres.
  - Une attribution de compensation est ainsi versée par l'Eurométropole aux communes dont les ressources fiscales, dans le régime de TPU (depuis 2010 FPU – fiscalité professionnelle unique), étaient inférieures en 2001 à celles qu'elles tiraient de la fiscalité à quatre taxes. Au contraire, lorsque le produit des impôts ménages était supérieur au produit des quatre taxes obtenues en 2001, les communes versent une attribution de compensation à l'Eurométropole.
  - Cette attribution, calculée en 2002, n'est modifiée qu'en cas de transfert de compétence, entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg.
  - C'est ainsi que des attributions de compensation ont été versées à 19 communes pour un montant total de 73,8 M€ et que l'Eurométropole a enregistré un reversement de 2,5 M€ de la part des 14 autres communes. La part nette de ces attributions est donc de 71,3 M€. Ces attributions ne sont réglementairement ni actualisées ni indexées, sauf en cas de transfert de compétences.
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**, dont le montant attribué en 2021 s'est élevé à 14,82 M€.

Le tableau suivant en détaille les montants par commune (en €) :

Commune	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
ACHENHEIM	345 375	48 062
BISCHHEIM	549 695	739 097
BLAESHEIM	95 445	32 982
BREUSCHWICKERSHEIM	135 917	30 852
ECKBOLSHEIM	40 632	86 126
ECKWERSHEIM	-59 957	61 288
ENTZHEIM	127 179	57 079
ESCHAU	-57 662	223 535
FEGERSHEIM	521 624	105 894
GEISPOLSHHEIM	511 178	98 976
HANGENBIETEN	284 153	36 425
HOENHEIM	-406 997	357 874
HOLTZHEIM	-79 861	90 922
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	5 272 360	422 549
KOLBSHEIM	99 349	24 659
LAMPERTHEIM	-107 358	65 520
LINGOLSHEIM	-674 707	701 698
LIPSHEIM	-19 128	69 718
MITTELHAUSBERGEN	-222 016	43 388
MUNDOLSHEIM	628 141	68 927
NIEDERHAUSBERGEN	-69 265	64 397
OBERHAUSBERGEN	538 272	55 927
OBERSCHAEFFOLSHEIM	-98 627	83 293
OSTHOFFEN	61 785	21 218
OSTWALD	-224 694	366 951
PLOBSHEIM	-234 798	141 130
REICHSTETT	234 779	103 061
SCHILTIGHEIM	3 365 277	971 751
SOUFFELWEYERSHEIM	-195 379	184 832
STRASBOURG	60 117 452	9 111 453
VENDENHEIM	537 268	76 552
LA WANTZENAU	311 689	161 693
WOLFISHEIM	-42 260	115 222
<b>Total</b>	<b>71 284 860</b>	<b>14 823 051</b>

**Remarque** : les attributions de compensation précédées du signe moins sont versées par les communes à l'Eurométropole.

**Les bases d'impositions définitives**, sur lesquelles sont assis les impôts locaux, évoluent comme suit (montants exprimés en M€) :

Années	T.H.	T.F.B.	T.F.N.B	T.P./ CFE	TOTAL	Variation
2014	621,67	652,44	2,29	254,06	1 530,46	-0,14%
2015	646,43	661,25	2,31	261,06	1 571,05	2,65%
2016	643,58	673,22	2,28	264,43	1 583,51	0,79%
2017	660,49	689,17	2,59	268,90	1 621,15	2,38%
2018	672,48	704,17	2,74	276,88	1 656,27	2,17%
2019	696,70	716,83	2,65	279,10	1 695,28	2,36%
2020	715,74	730,77	2,64	288,93	1 738,08	2,52%
2021	25,90	705,19	2,64	249,16	982,89	-43,45%

L'évolution des bases, a été impactée en 2021, d'une part par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (les bases TH ne reprenant que les bases des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et, d'autre part, en raison de l'exonération de la moitié des bases des locaux industriels. Depuis 2017, les bases d'imposition tiennent compte des nouveaux contribuables des communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil eurométropolitain, en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les différents taux appliqués en 2021 ont été maintenus à leur niveau de 2020, par délibération du Conseil métropolitain du 24 mars 2021.

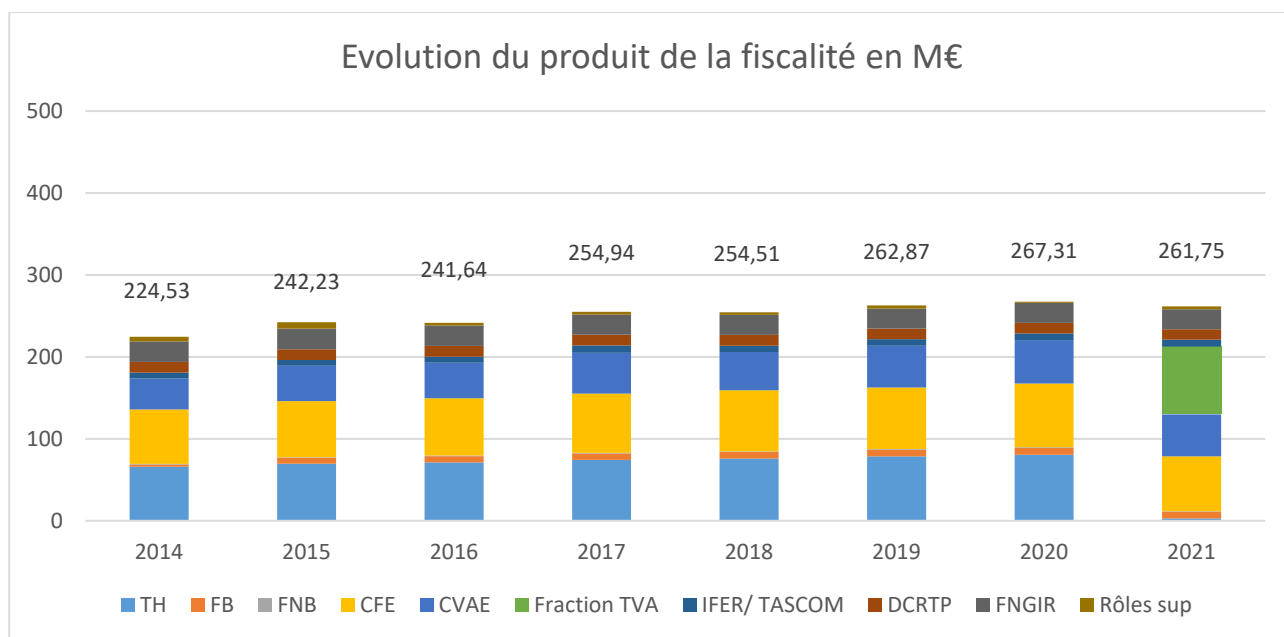
Ces taux appliqués sont les suivants :

#### Taux d'imposition

Années	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe professionnelle /CFE
2014	10,60%	0,44%	4,66%	26,13%
2015	10,76%	1,10%	4,73%	26,22%
2016	11,08%	1,13%	4,87%	26,43%
2017	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2018	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2019	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2020	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2021	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%

#### Produits des taxes et compensation notifiés par l'Etat (données en M€) :

Années	T.H.	T.F.B.	T.F.N.B Taxe add.	TP CFE.	CVAE	Comp Relais// A cpter de 2021 Fraction de TVA	IFER/ TASCOM	DCRTP	FNGIR	Rôles sup	Produit des taxes	Variation
2014	65,90	2,87	0,65	66,39	37,69	0,00	7,25	13,17	25,05	5,56	224,53	6,65%
2015	69,56	7,27	0,65	68,45	43,27	0,00	7,01	13,17	25,05	7,80	242,23	7,90%
2016	71,31	7,61	0,64	69,89	43,48	0,00	7,29	13,17	25,05	3,20	241,64	-0,25%
2017	74,31	7,93	0,70	72,29	49,87	0,00	8,83	13,17	24,36	3,48	254,94	5,50%
2018	75,88	8,14	0,77	74,45	46,70	0,00	7,75	13,17	24,36	3,29	254,51	-0,17%
2019	78,59	8,27	0,71	74,99	51,02	0,00	8,10	12,92	24,34	3,93	262,87	3,28%
2020	80,55	8,45	0,70	77,90	52,94	0,00	8,20	12,79	24,35	1,43	267,31	1,69%
2021	2,90	8,15	0,68	66,89	51,10	83,00	8,25	12,79	24,35	3,64	261,75	-2,08%



La baisse du produit fiscal en 2021 s'explique par la réduction de moitié des bases des établissements industriels qui génère une perte de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE. Cette perte de produit fiscal est compensée par l'Etat sous forme d'allocations compensatrices (voir ci-dessous) à hauteur de 10 M€.

## Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de **68 M€** (soit -1,4 % par rapport à 2020) et représente 13,8 % du total des recettes réelles nettes (hors résultat antérieur et remboursements par la Ville, l'OND, le CCAS, la Caisse des écoles, la Haute école des arts du Rhin, l'Orchestre et les budgets annexes).

La quasi-totalité de cette ressource provient de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec un montant total de **62,89 M€** (en baisse de 3 M€ en raison des exonérations accordées par l'Eurométropole).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, est modulée en fonction du coût et de la qualité du service rendu à l'intérieur de deux zones (depuis 2013) où se répartissent les 28 communes « historiques » de l'Eurométropole de Strasbourg. Les communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen demeurent soumises au régime de la redevance des ordures ménagères, et ce jusqu'en 2023 au maximum.

### Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Années	1ère zone	2ème zone	3ème zone
2014	10,98%		5,81%
2015	11,42%		6,04%
2016	11,71%		6,19%
2017	11,71%		6,19%
2018	11,71%		6,19%
2019	11,71%		6,19%
2020	11,59%		6,13%
2021	11,59%		6,13%

Figure également dans la catégorie des taxes indirectes la taxe de séjour, perçue par l'Eurométropole sur l'ensemble du territoire communautaire ; elle a représenté **4,6 M€ en 2021** (contre 2,6 M€ en 2020, fortement impactée par la crise sanitaire).

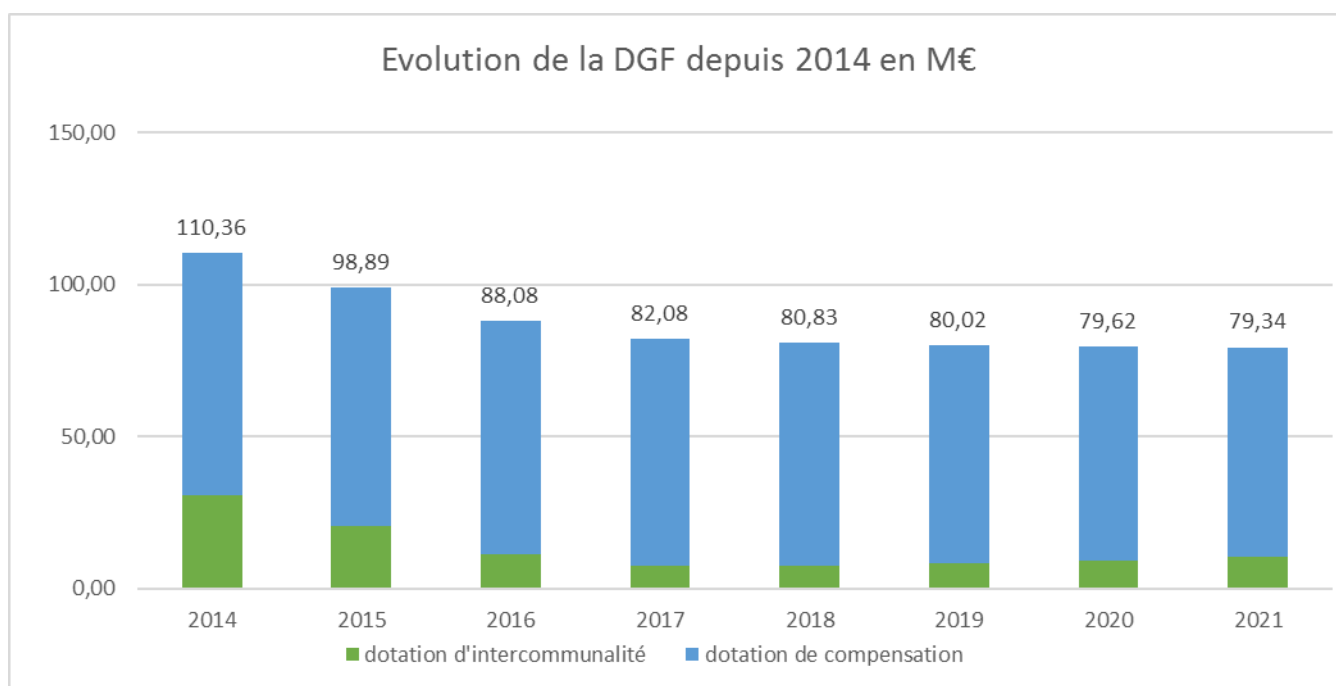
## Les dotations et participations

### Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été versés à hauteur de **132,7 M€**

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) constitue la part la plus importante de ce poste : avec un montant de **79,3 M€**, elle correspond à 16,1% du total des recettes réelles de la section de fonctionnement (hors remboursement des frais de personnel et de fonctionnement). Par rapport à 2020, la DGF (dont l'enveloppe fut stable au niveau national), sous l'effet de la péréquation, a décru de 0,3 M€ pour l'Eurométropole.

La DGF se décompose en une dotation d'intercommunalité (pour 10,34 M€), et une dotation de compensation (pour 69 M€).



Les concours de l'État comprennent par ailleurs :

- **le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** à hauteur de **24,35 M€**, issu de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 ;
- **la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** d'un montant de **12,79 M€** qui assure la neutralité financière de la suppression de la taxe professionnelle ;
- **les compensations de l'Etat** au titre des exonérations en matière d'impôts directs qui s'élèvent à **15,15 M€**, augmentant de près de 10 M€ compte-tenu de la compensation de la réduction des bases des établissements industriels ;
- le remboursement du **FCTVA sur les dépenses de fonctionnement**, à hauteur de **0,89 M€**

### Les autres participations

Les recettes de ce poste sont constituées de diverses subventions ou participations pour **5,3 M€**, parmi lesquelles on retrouve notamment des participations de l'État, de la

Région, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Europe.

On y trouve également la **dotation de compensation versée par** la Collectivité européenne d'Alsace au titre des compétences départementales reprises par l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir la

voirie, le fonds d'aide aux jeunes et le fonds de solidarité au logement ainsi que **la dotation de l'Etat** pour le transfert de réseau routier. Le montant encaissé en 2021 s'élève à **15,3 M€**



## Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **0,4 M€** issus de dividendes perçus dans le cadre de participations dans des sociétés (notamment la SERS).

## Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors produits de cessions d'immobilisations et quote-part des subventions d'investissement et transférées au compte de résultat) ont été réalisés à hauteur de **0,3 M€**, correspondant à des

annulations de mandats d'exercices antérieurs.

N.B. : en opération d'ordre, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat représente 7,1 M€. Ce point est explicité en recette d'investissement.

## Les produits de cessions d'immobilisation

Les opérations liées aux cessions des immobilisations représentent **7,8 M€**, dont **7,1 M€** correspondant aux opérations réelles (imputées au compte 775) ayant donné lieu à encaissement.

Les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (nature 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement

En section de fonctionnement figurent les écritures réelles et d'ordre, équilibrées :

- en recettes : le produit de la cession (nature 775 (\*), ou 778 pour les échanges fonciers - réels), ainsi que les moins-values (nature 776 - ordre)

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675 - ordre), ainsi que les plus-values réalisées (nature 676 - ordre).

Les principales cessions d'immobilisations réalisées en 2021 sont :

- la cession d'un terrain dans le cadre de l'opération Technoparc-Nextmed pour 1,5 M€,
- la cession d'un terrain dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC « Espace européen de l'entreprise » pour 1 M€,
- la cession d'un terrain à Strasbourg à Habitation moderne pour 0,7 M€,
- la cession d'immeubles à Strasbourg Neudorf pour 0,4 M€ et 0,3 M€.

*(\*) Le compte 775 correspond au titrage et à l'encaissement réel du produit de la cession.*

## Les atténuations de charges

Ce poste se monte à 1,5 M€ et retrace notamment des remboursements de charges salariales.

## B L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous indique comment se sont exécutées les prévisions inscrites au budget d'investissement de 2021, par chapitre et en distinguant les opérations réelles et d'ordre.

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>324 697 325,86</b>	<b>267 076 824,38</b>	<b>286 585 988,81</b>	<b>213 413 376,18</b>
	<i>Crédits d'équipement</i>	<i>248 301 797,11</i>	<i>192 627 898,86</i>	<i>3 298 624,07</i>	<i>861 418,18</i>
20	Immobilisations incorporelles	17 577 334,98	10 169 423,75	14 688,00	10 788,00
21	Immobilisations corporelles	68 011 793,60	52 797 245,65	114 752,00	1 528,29
23	Immobilisations en cours	115 430 905,36	96 150 317,91	219 024,79	54 394,78
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>37 345 341,63</b>	<b>30 469 835,22</b>	-	<b>133 137,14</b>
<b>45</b>	<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>9 936 421,54</b>	<b>3 041 076,33</b>	<b>2 950 159,28</b>	<b>661 569,97</b>
	<i>Mouvements financiers</i>	<i>76 395 528,75</i>	<i>74 448 925,52</i>	<i>283 287 364,74</i>	<i>212 551 958,00</i>
024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	3 884 996,00	-
10	Dotations et fonds divers	5 615 451,61	5 615 451,61	23 700 000,00	26 145 938,33
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			38 000 174,76	38 000 174,76
13	Subventions d'investissement	6 176 179,50	5 770 761,86	45 174 578,60	45 933 565,52
16	Emprunts et dettes assimilées	58 960 016,44	58 394 090,64	170 011 629,50	100 005 304,42
26	Participations	3 433 836,00	2 461 000,00	-	-
27	Immobilisations financières	2 210 045,20	2 207 621,41	2 515 985,88	2 466 974,97
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	-	-	-	-
<b>001</b>	<b>Résultat antérieur reporté (pour info)</b>	<b>31 588 662,95</b>	-	-	-
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>92 814 011,19</b>	<b>86 961 328,90</b>	<b>162 514 011,19</b>	<b>146 270 740,34</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	13 200 000,00	-
040	Opération de transfert entre sections	7 300 000,00	7 795 963,61	63 800 000,00	67 105 375,05
041	Opérations patrimoniales	85 514 011,19	79 165 365,29	85 514 011,19	79 165 365,29
45	Opérations pour le compte de tiers	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>417 511 337,05</b>	<b>354 038 153,28</b>	<b>449 100 000,00</b>	<b>359 684 116,52</b>

- En dépenses, les prévisions s'élèvent à 417,5 M€. Le réalisé de **354 M€** représente donc un taux d'exécution de 84,8 %. S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à **192,6 M€** sur une prévision de **248,3 M€**, soit un taux de réalisation de **77,6%** (contre 69,4 % en 2020).

- En recettes, abstraction faite du résultat de fonctionnement, affecté en section d'investissement au titre de l'autofinancement (38 M€), du produit prévisionnel des cessions d'immobilisations (3,9 M€) et du virement de la section de fonctionnement (13,2 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation, les prévisions s'élèvent à **394 M€**. Les titres émis s'élèvent quant à eux à **359,7 M€**, ce qui représente un taux de réalisation de **91,3 %**.

Le compte 1068 « dotations et fonds divers » représente une partie de l'autofinancement de

l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2021, soit 38 M€.

Le présent chapitre présente une analyse des réalisations en investissement au cours de l'exercice 2021, en distinguant :

- Les opérations réelles, comprenant les crédits d'équipement, les mouvements financiers et les dépenses imprévues,
- Les opérations d'ordre, qui correspondent aux mouvements budgétaires entre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'à l'ensemble des mouvements budgétaires à l'intérieur de la seule section d'investissement (opérations patrimoniales.)

## 1 Les dépenses d'investissement

### Les dépenses réelles d'investissement

Composées des crédits d'équipement et des mouvements financiers, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en réalisation à **267,1 M€**

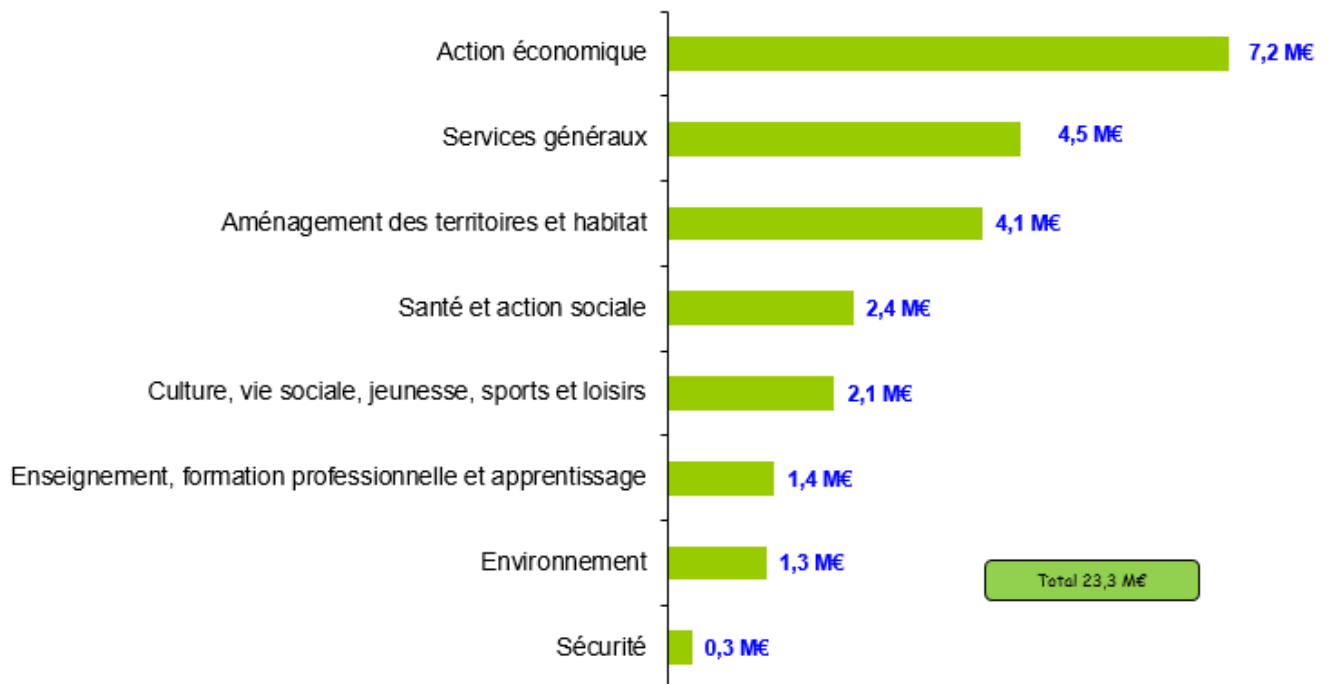
### Les dépenses d'investissement opérationnel

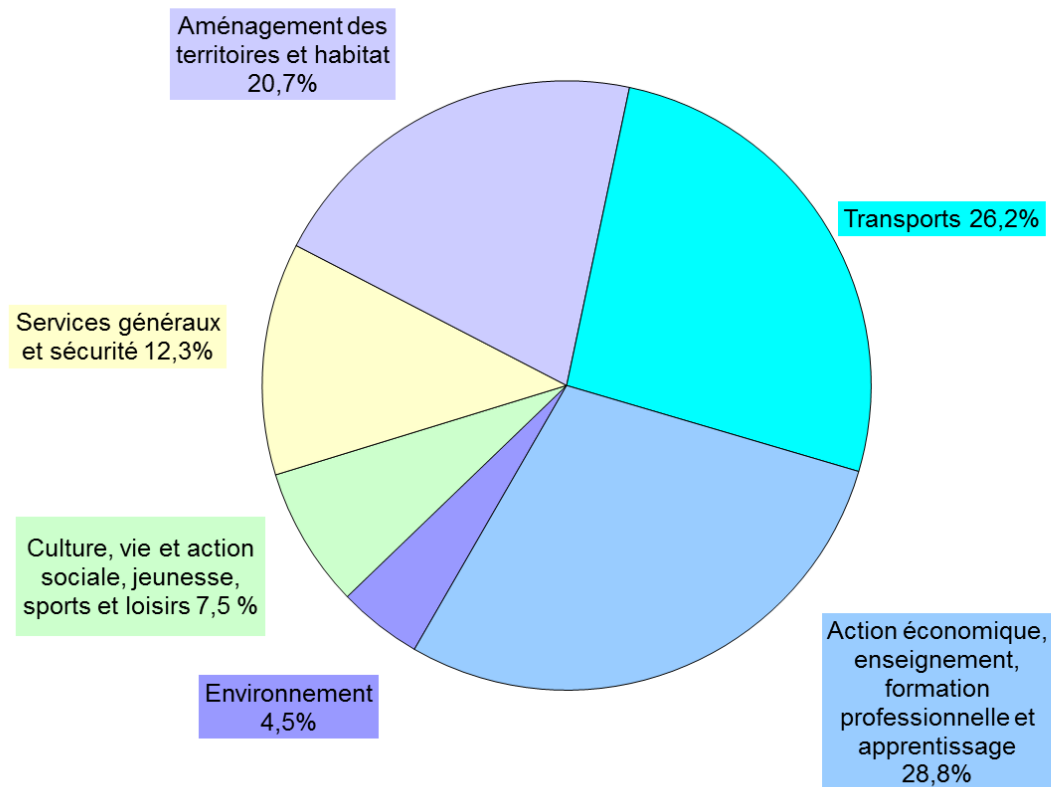
Les **dépenses opérationnelles** d'équipement, d'un montant de **192,6 M€**, représentent **72,1 %** des dépenses réelles de la section d'investissement. Elles présentent un taux de réalisation de **77,6 %** par rapport à la prévision. En 2020, ces dépenses d'investissement opérationnelles s'élevaient à 127 M€ et représentaient 66,2 % des dépenses réelles de la section d'investissement, pour une réalisation de 69,4 % par rapport à la prévision.

Ces dépenses concernent :

- Les immobilisations incorporelles pour **10,2 M€** Il s'agit principalement d'achat de licences informatiques et d'études ;
- Les subventions d'équipement versées, à hauteur de **30,5 M€**;
- Les immobilisations corporelles pour **52,8 M€**;
- Les immobilisations en cours pour **96,1 M€**;
- Les travaux pour compte de tiers, pour un montant total de **3 M€**

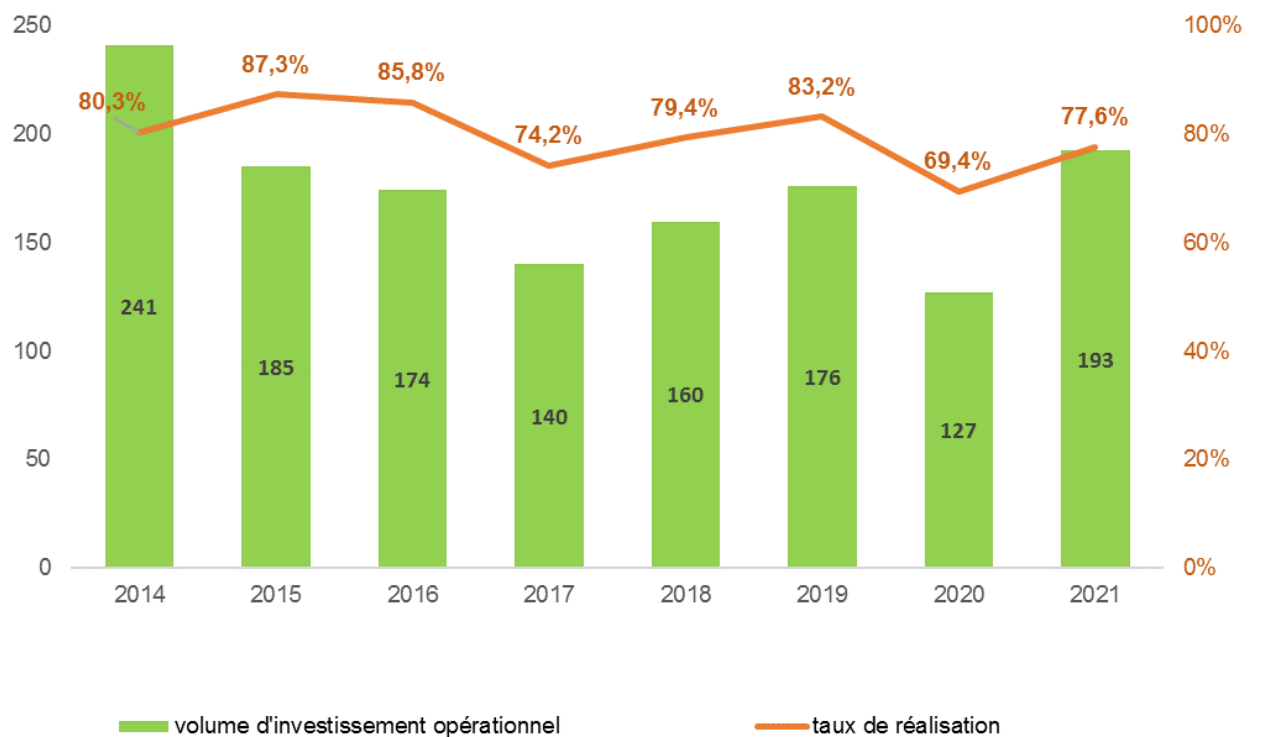
Les tableaux ci-dessous ventilent les dépenses d'investissement opérationnel par politique publique.





L'évolution et le taux de réalisation des dépenses opérationnelles sont retracés dans le graphique ci-dessous :

Evolution des dépenses d'investissement opérationnel



## L'action économique, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage à 55,4M€ 28,8 %

Les dépenses les plus importantes de ce poste ont été de :

- **43,3 M€** pour la construction du nouveau Parc des expositions ;
- **1,5 M€** pour le CARDO ;
- **0,6 M€** pour l'aménagement numérique des communes.

Par ailleurs, **9,3 M€** de dépenses consacrées dans ce domaine concernent des subventions d'équipement notamment pour :

- le plan Campus (3 M€),
- le technoparc Nextmed (2 M€),
- la création d'un pôle de formation à l'ESPE (1 M€)
- l'IRCAD (0,5 M€),
- l'aide aux projets et activités créatives (0,4 M€)

## Le secteur des transports à 50,5 M€

26,2 %

Ce domaine est réparti entre le budget principal et le budget annexe des mobilités actives.

Pour la partie transports, s'agissant du budget principal, on retrouve, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions de tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des projets d'extension. Les ouvrages d'art font l'objet d'avances de trésorerie à la CTS de la part de l'Eurométropole, conformément à l'avenant 23 du contrat de concession.

Les dépenses relatives aux mobilités actives dans le budget principal s'élèvent à **10,6 M€** pour l'exercice 2021, et correspondent aux éléments suivants :

- **5,9 M€** pour finaliser les paiements liés à l'extension de tramway vers Kehl,
- **1,8 M€** pour finaliser les paiements liés à l'extension de tramway vers la Robertsau,
- **1,5 M€** pour la ligne H du BHNS,
- **0,9 M€** pour l'extension de tramway vers Koenigshoffen

- **0,5 M€** d'études.

Par ailleurs **0,2 M€** ont été consacrés aux aides à l'acquisition de VAE.

Les autres dépenses relatives aux mobilités actives sont intégrées au budget annexe éponyme et sont décrites *infra*.

Pour la partie voirie, à **39,7 M€** les principales dépenses sont :

- Les opérations de voirie dans les communes de l'Eurométropole pour **10,4 M€** et à Strasbourg pour **5,2 M€** ;
- Les grands projets pour **18,3 M€**, dont 10 M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 5,1 M€ pour la rue du Péage, 1,2 M€ pour la RD263 (zone commerciale Nord), 0,9 M€ pour la rocade Sud, 0,5 M€ pour la requalification de l'A35, et 0,3 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux;
- Les dépenses relatives à la rénovation urbaine pour **0,4 M€**
- **2,4 M€** pour le SIRAC ;
- **2 M€** pour la réhabilitation des routes transférées, départementales (1,6 M€) et nationales (0,4 M€) ;
- **1 M€** de crédits annuels pour les voies publiques.

## Le secteur aménagement des territoires et habitat à 39,9 M€

20,7 %

Les dépenses relatives à ce domaine sont notamment composées de :

- **18 M€** d'aides au logement, se répartissant principalement entre la part concernant l'habitat privé (5,1 M€), celle de l'Eurométropole de Strasbourg (5 M€), celle liée à la rénovation urbaine (3 M€), celle de l'État (2,9 M€), et celle affectée aux espaces extérieurs des logements sociaux (1,7 M€).
- **15,4 M€** d'acquisitions foncières et immobilières,
- **3,4 M€** d'aménagements urbains, comprenant :
  - ❖ 1,1 M€ d'espaces extérieurs de la cité Singrist,
- ❖ 1,1 M€ pour la ZAC des Poteries,
- ❖ 0,7 M€ les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
- ❖ 0,3 M€ pour le projet Wacken Europe,
- ❖ 0,1 € pour le projet urbain des Halles,
- ❖ 0,1 M€ pour le projet Porte des Romains.
- **1 M€** pour des opérations de rénovation urbaine,
- **0,8 M€** pour le patrimoine arboré.

## Les services généraux et la sécurité à 23,8 M€

12,3 %

Les dépenses du secteur Administration – Sécurité comprennent notamment :

- **10,6 M€** pour l'informatique,
- **5,1 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 4,6 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins et 0,4 M€ pour de grosses réparations,
- **4,5 M€** de travaux sur les bâtiments, dont 1,4 M€ pour le centre administratif,
- **0,9 M€** pour la sécurité, dont 0,7 M€ pour la vidéosurveillance,
- **0,8 M€** pour les fonds européens,
- **0,6 M€** pour les équipements de lutte contre l'incendie (bouches d'eau)
- **0,4 M€** pour l'acquisition de matériels pour les services,
- **0,3 M€** pour le développement de la base de données topographiques

## Le secteur de l'environnement à 8,6 M€

4,5 %

Ont notamment été réalisés au sein de cette thématique :

- **4,6 M€** de travaux à l'unité de valorisation énergétique (UVE) dont 2,7 M€ pour la requalification des réseaux de vapeur et 1,9 M€ de solde de travaux de désamiantage;
- **1 M€** d'acquisition de bacs, conteneurs, et poubelles ;
- **0,5 M€** pour les équipements de propreté urbaine ;
- **0,4 M€** pour l'équipement des véhicules de la collecte des déchets ;
- **0,3 M€** pour les études en matière d'énergie ;
- **0,2 M€** pour les travaux de consolidation des cavités souterraines ;
- **0,2 M€** pour la restauration des cours d'eau ;
- **0,2 M€** pour l'extension des réseaux électriques.

## Le poste culture, vie et action sociale, jeunesse, sports et loisirs à 14,4 M€

7,5 %

Les dépenses consacrées aux équipements sportifs se sont montées à **12,3 M€** dont :

- **5,7 M€** pour la mise aux normes et les travaux d'entretien du stade de la Meinau,
- **5 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains,
- **0,7 M€** de subvention pour le projet SIG Arena,
- **0,5 M€** pour les gymnases,
- **0,3 M€** pour la patinoire,

Les dépenses consacrées à la culture se sont élevées à **1,7 M€**, dont notamment 0,6 M€ pour le financement de la médiathèque Nord, et 0,6 M€ de soutien à la production audiovisuelle.

A ces dépenses s'ajoutent **0,4 M€** consacrés au plan de prévention du bruit dans l'environnement.

## Les mouvements financiers

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **74,4 M€** et concernent les dotations et fonds divers, les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), les participations (chapitre 26) ainsi que les immobilisations financières (chapitre 27). Un chapitre est consacré à la dette (page 51 et suivantes).

Les mandatements les plus importants relatifs aux mouvements financiers concernent :

Le remboursement des diverses formes d'emprunts contractés par l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de **58,4 M€** dont 48,7 M€ d'amortissement de capital versés aux établissements prêteurs et 9,6 M€ de

provisions pour emprunts obligataires remboursés *in fine*.

- La réimputation comptable de subventions d'équipement pour **5,8 M€** (opération équilibrée en recettes).
- le reversement de 50 % du produit de taxe d'aménagement aux communes membres concernées, pour **5,6 M€**
- les participations et autres créances à hauteur de **4,7 M€**, dont 2,3 M€ de participation à LOCUSEM, 1,8 M€ d'avances FSE, et 0,4 M€ de participation au Fonds Résistance Grand-Est dans le cadre de la crise sanitaire.

## Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **87 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales –

chapitre globalisé 041) et les opérations de transfert entre sections (chapitre globalisé 040).

## Les opérations patrimoniales

En 2021, les opérations patrimoniales (**79,2 M€**) portent sur :

- des régularisations d'avance sur des constructions pour 76,9 M€,
- des transferts de droit à déduction de TVA pour 1,6 M€,
- une correction d'amortissement pour 0,5 M€,
- des intégrations de frais d'étude à des immobilisations pour 0,2 M€.

Les opérations de transfert (**7,8 M€**) entre sections concernent en 2021 :

- Des subventions d'investissements reçues, transférables au compte de résultat. Il s'agit d'un amortissement des subventions reçues finançant des équipements amortissables, se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. La reprise au compte de résultat permet d'atténuer la

charge de la dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement) des biens acquis ou réalisés, en partie financés par

ces subventions pour un montant total de 7,1 M€

- Des différences sur réalisations des immobilisations pour 0,7 M€



## 2 Les recettes d'investissement

### Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **213,4 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (38 M€), des emprunts et dettes assimilées (100 M€), des subventions diverses (45,9 M€), des dotations et fonds divers (26,1 M€), et d'immobilisations financières (2,5 M€).

### Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **26,1 M€**, les dotations perçues par l'Eurométropole de Strasbourg se décomposent comme suit :

- **le remboursement du FCTVA : 15 M€** de remboursement, calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2019.
- **la taxe d'aménagement : 11,1 M€**, perçue sur toute opération de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, dont 50 % du produit est reversé aux communes sur laquelle le permis de construire a été demandé.

### L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **38 M€** représentent la part du résultat 2020 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2021.

### Les subventions d'investissement perçues

En 2021, l'Eurométropole a perçu **40,2 M€** (montant auquel s'ajoutent 5,7 M€ de régularisations comptables) de subventions d'investissement, soit un taux de couverture de 20,9 % des dépenses d'investissement opérationnel.

Les subventions reçues proviennent de divers partenaires. Parmi les principaux, on retrouve :

- **la ville de Strasbourg**, qui a versé **7,9 M€** correspondant au remboursement de dépenses informatiques, de mobilier, et de travaux au centre administratif pour 5,4 M€, mais aussi à la participation à la construction du PEX pour 2,5 M€ ;
- **la Région**, qui a versé **3 M€** dont 2,5 M€ pour le PEX et 0,3 M€ pour le Technoparc NEXTMED ;
- la Collectivité européenne d'Alsace, qui a versé pour **0,9 M€** ;
- par ailleurs, les **fonds affectés à l'équipement** s'élèvent à **4,2 M€**, dont 3,1 M€ correspondant au produit des amendes de police, et 1,1 M€ de reversement des montants prélevés sur les communes membres, dans le cadre de la loi SRU.
- **l'État** qui a subventionné la collectivité à hauteur de **17,8 M€** dont principalement 3,6 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351, 3,3 M€ de l'ANAH, 3,1 M€ versés dans le cadre des aides à la pierre, 1,3 M€ pour le désamiantage de l'UVE, 1,8 M€ pour les projets d'aménagement de l'espace public, 1M€ pour la rocade Sud, et 0,6 M€ pour la requalification de l'A35.

## Les emprunts

L'Eurométropole de Strasbourg a réalisé de nouveaux emprunts à hauteur de **100 M€** durant l'exercice 2021. Un chapitre consacré à

la dette se trouve ci-après (page 51 et suivantes).

## Les autres recettes réelles d'investissement

Parmi les autres recettes réelles d'investissement, on retrouve, entre autres, les immobilisations financières (chapitre 27) et les produits d'aliénation (comptes 20, 21 et 23), ainsi que les travaux pour compte de tiers (comptabilité distincte rattachée).

**Les immobilisations financières** s'élèvent à **2,5 M€**, comprenant des remboursements de prêts et d'avances.

Les recettes relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à **0,2 M€**

Les recettes perçues dans le cadre des travaux pour compte de tiers représentent un montant total de **0,7 M€** : sont concernés des travaux de voirie pour tiers (0,5 M€), l'extension de la ligne de tramway F (0,1 M€), et des travaux de restauration des cours d'eau (0,1 M€).

## Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **146,3 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement,

- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales)
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement

## Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

D'un montant total de 67,1 M€, les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures relatives :

- aux cessions (7,8 M€) : ces écritures, passées sur les comptes 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations. 0,8 M€ correspondent aux plus-values de

cessions d'immeubles, 7 M€ représentant les valeurs nettes comptables des biens cédés.

- aux amortissements (58,5 M€), dont 25 M€ relatifs aux subventions.

à l'amortissement des charges liées à la crise de la COVID-19 pour 0,8 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020.

## Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales)

---

D'un montant total de **79,2 M€**, ces opérations ont concerné en 2021 les régularisations d'avances sur immobilisations (76,9 M€), la comptabilisation de transferts de droit à

déduction de TVA (1,6 M€), une correction d'amortissement (0,5 M€) et l'intégration des frais d'études sur des immobilisations en cours (0,2 M€).

## Le virement de la section de fonctionnement

---

Les inscriptions budgétaires votées en 2021 pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement étaient de **13,2 M€**

Ces inscriptions budgétaires ne donnent pas lieu à exécution.

## C ANALYSE ODD ET I4CE DE L'INVESTISSEMENT OPERATIONNEL

### La répartition de dépenses d'équipement par objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>1</sup>. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1<sup>er</sup> décembre 2021.<sup>2</sup> Il révèle les questions prioritaires

<sup>1</sup> <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

<sup>2</sup> [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)

pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la métropole de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU<sup>3</sup>.

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- ✓ 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- ✓ 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- ✓ 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- ✓ 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- ✓ 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, dans l'Eurométropole de Strasbourg comme en France, le 18<sup>e</sup> ODD "Accès à la culture", a été créé.

**La cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

Vous trouverez ci-dessous le tableau détaillant la part des ODD pour les investissements opérationnels :

ODD	Montant	Pourcentage	Programme	Montant
04 - Accès à une éducation de qualité	9 774 290	5,07%	1177 Next Med - Technoparc	1 500 000
			1180 Plan Campus : Géosciences, eau, environnement et manufacture	1 200 000
			716 PAPS-PCPI	1 466 268
			1233 ES12 - Création d'un pôle de formation à l'ESPE de la Meinau	750 000
			1051 IPI Europe FEDER	622 526
08 - Travail décent et croissance économique	43 843 610	22,76%	1290 Nouveau Parc des Expositions	32 508 831
			908 Rue du péage	5 143 028
			1291 Restructuration du Stade de la Meinau	4 257 363
			1344 SIG Arena	525 000
			7063 Aides aux projets activités créatives	447 400
			1290 Nouveau Parc des Expositions	10 836 277
09 - Industrie, innovation et infrastructures	22 716 491	11,79%	1253 Requalification des réseaux de vapeur et mises en conformité	2 009 923
			528 Informatique - postes clients	1 839 018
			922 Avances versées à la CTS - tram Kehl	1 482 820
			1162 Travaux complémentaires désamiantage	1 444 687
10 - Réduction des inégalités	6 061 206	3,15%	1292 NPNRU - Piscine de HautePierre-2e phase	2 475 803
			1291 Restructuration du Stade de la Meinau	1 419 121
			198 Homologation du Centre nautique de Schiltigheim	710 403
			94 Travaux dans les piscines et plans d'eau	453 934
			1060 Rénovation des Gymnases avant transfert	414 520
11 - Villes et communautés durables	75 080 510	38,98%	1352 TSPO - A351	10 049 092
			5 Autres réserves foncières	9 987 183
			922 Avances versées à la CTS - tram Kehl	4 448 460
			566 Logement locatif aidé - part CUS	3 302 285
			1044 Projets d'intérêt local Communes	2 817 166
16 - Justice et paix	14 029 993	7,28%	1315 Projets SI pour la période 2020-2026	2 845 365
			1303 Informatique - infrastructures	2 390 687
			1019 Schéma directeur des systèmes d'information 2015-2020	1 108 250
			1125 Mise en accessibilité et aménagement accueil du CA	1 102 053
			1211 Txv maintenance patrimoniale s/bâtiments métropolitains	1 015 691
Autres ODD (inférieurs à 3%)	21 121 799	10,97%	5 Autres réserves foncières	3 329 061
			566 Logement locatif aidé - part CUS	1 570 305
			1260 Espex SINGRIST	1 221 883
			3 Logement social	1 156 815
			63 Bacs et poubelles	744 733
	<b>192 627 899</b>	<b>100%</b>		

Le classement selon les piliers du mandat est le suivant :

#### SOLIDARITÉ, lien social, vie quotidienne

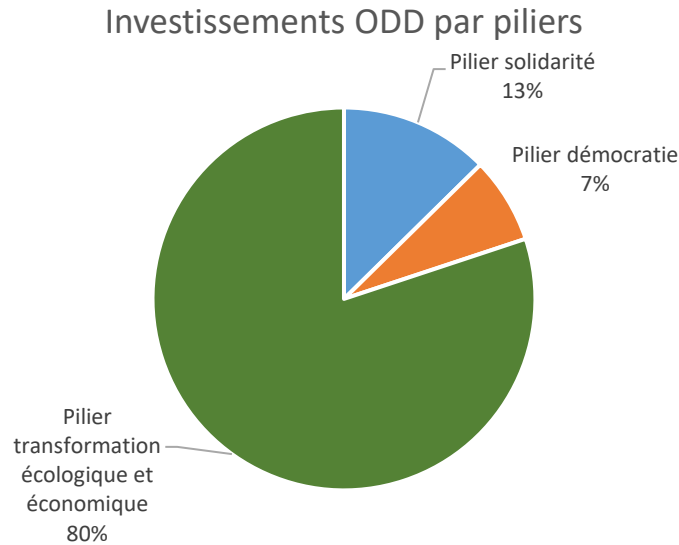


#### DÉMOCRATIE, territoire, Europe



#### TRANSFORMATION écologique et économique





➤ **Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)**

Ce pilier bénéficie de plus de **24,3 M€** d'investissements, soit 13% du budget d'investissement global. Les dépenses en faveur de l'enseignement supérieur (ODD4) à 9,8 M€, correspondant aux projets Next Med ; Plan Campus et Cardo (ex PAPS-PCPI), sont intégrés à ce pilier. S'y ajoutent les projets de lutte contre la pauvreté (ODD1) à 4,3 M€ et liés à une partie des investissements en faveur du logement social. L'accès à la santé (ODD3) est quant à lui doté de 2,7 M€, correspondant à une part des investissements en faveur des changements de véhicules de la collectivité (1,1 M€) afin d'améliorer la qualité de l'air, une part des investissements pour la piscine de Hautepierre (0,6 M€) dans le cadre du sport santé ou encore le plan de prévention du bruit (0,4 M€) afin de réduire les nuisances sonores. Les dépenses en faveur de la culture (ODD 18) à 1,4 M€, principalement en faveur de la médiathèque nord (0,6 M€) et du fonds de soutien à la production audiovisuelle (0,3 M€) complètent le pilier solidarité.

➤ **Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)**

Ce pilier rassemble **14 M€**, ce qui représente 7 % du budget global. Ces sommes sont entièrement ciblées vers l'ODD 16 Paix et justice et la part essentielle revient au développement des services publics concernant les dépenses informatiques à l'Eurométropole (9,1 M€). Cet ODD est complété par des travaux sur des bâtiments appartenant à l'Eurométropole dont le centre administratif (3,5 M€) ainsi que les investissements en faveur de la vidéo protection (0,8 M€).

➤ **Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6 – 7 – 8 – 9 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15)**

Ce pilier constitue la priorité des investissements de l'Eurométropole : il cumule plus de **154,3 M€**, soit 80 % du budget d'investissement total. La part prépondérante est contenue dans l'ODD 11 « Ville et communautés durables » avec 75 M€, dont 14,9 M€ en faveur de la voirie dans les communes, 13,1 M€ pour une part des crédits affectés au logement, 10,8 M€ pour les réserves foncières, 10 M€ pour le TSPO – transport en site propre de l'ouest de l'agglomération, 7,8 M€ pour les avances versées à la CTS pour les extensions de tramway et les rétrocessions de biens associées, 4,4 M€ pour les opérations de voirie spécifiques (routes auparavant départementales, zone commerciale nord, rocade sud etc.) et 3,4 M€ pour une part d'acquisitions de nouveaux véhicules pour la collectivité.

Les ODD 8 – travail décent et 9 – industrie, avec un total de 66,6 M€, intègrent par ailleurs les différents projets structurants de la collectivité (Parc des expositions, stade de la Meinau, SIG Arena).

### L'évaluation climat du budget : une méthode innovante

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE pour *Institute for Climate Economics*) est un think tank français spécialisé dans la finance verte. Cette structure est née de la fusion des experts de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC Climat Recherche) et de l'Agence Française de Développement. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et Métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions mesurées considérées comme « très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

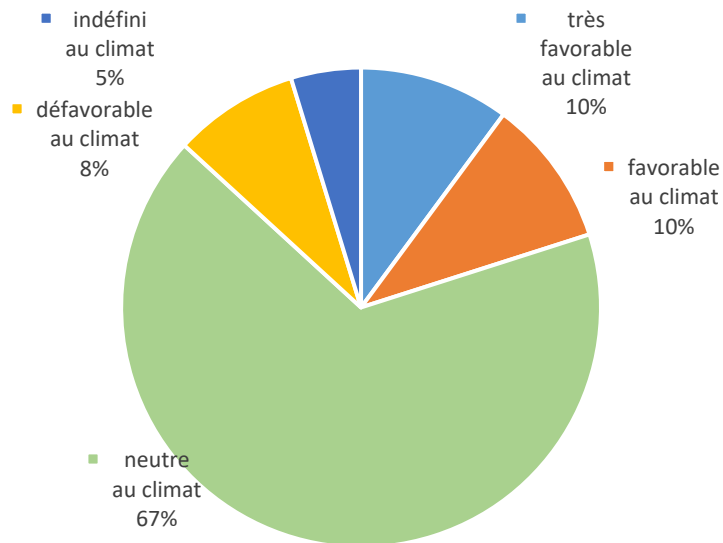
**La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?** L'objectif est qu'un maximum de dépenses soient favorables ou neutres.

Dans la continuité du BP 2021 de l'Eurométropole de Strasbourg, les dépenses d'investissement opérationnelles du compte administratif 2021 ont été analysées.



### Principaux résultats pour l'Eurométropole de Strasbourg / CA 2021 investissements

L'application de la méthode sur le budget principal permet d'obtenir les résultats suivants :



- Les dépenses considérées comme « **très favorables** » s'élèvent à **19,5 M€**, soit **10 % du total** des investissements. Elles concernent principalement l'acquisition de véhicules propres, la part de l'Eurométropole pour les projets de tramway, les mesures compensatoires (Rocade Sud) et la part consacrée à la réhabilitation thermique dans les programmes habitat (le reste étant classé « neutre »). Les investissements liés à la poubelle jaune et au tri et à la réduction des déchets ainsi que les arbres d'alignement complètent cette section. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de l'Eurométropole.
- Les dépenses considérées comme « **plutôt favorables** » s'élèvent à **19,2 M€**, soit **10 % du total** des investissements. Elles concernent principalement le TSP Ouest et les projets liés aux bus (BHNS Gare Etoile), l'acquisition de véhicules au Gaz (flotte Ems ou aides ZFE), les opérations de végétalisation et déminéralisation (projets Espex, part déminéralisation dans les projets d'aménagements des communes), ainsi que divers travaux liés à la valorisation énergétique des poubelles bleues.
- Les dépenses considérées comme « **neutres** » s'élèvent à **128,6 M€**, soit **67 % du total** des investissements. Ces dépenses correspondent à la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (PEX, Stade Meinau, PAPS-PCPI, Next Med, Wacken, plan Campus, etc. et les 85% complémentaires liés aux opérations de rénovation), les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs (routes, espaces publics dans les communes) et l'entretien et la maintenance des bâtiments. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.

- Les dépenses considérées comme « **défavorables** » **s'élèvent à 16,3 M€ soit 8 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (rue du péage, nouvelles voiries liés à l'aménagement, les parkings dans les communes, la RD 263 & ZCN, exploitation A35...). Les dépenses liées à des nouveaux besoins énergétiques (extension bassin piscine, acquisition de nouveaux postes informatiques, extension des réseaux électriques...), la subvention à l'aéroport et les poubelles bleues (part non valorisable des OM résiduelles) complètent cette section. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg).
- Les dépenses considérées comme « **indéfinies** » **s'élèvent à 9,1 M€ soit 5,1 % du total** des investissements. D'un point de vue méthodologique, certaines dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque l'appréciation n'est pas tranchée sur l'impact climatique (certaines études affirment un bénéfice pour la réduction des gaz à effet de serre, d'autres sources mentionnent au contraire un éco-bilan défavorable). C'est le cas par exemple des dépenses d'infrastructures et de numérique (ex : infrastructure TIC, Wifi, THD...) qui constituent la grande majorité de cette section. En complément, et de façon minoritaire, cette rubrique comporte également des opérations globales regroupant des projets très divers difficilement qualifiables pour lesquelles chaque ligne budgétaire nécessiterait des investigations complémentaires. Une analyse plus poussée, au cours des années à venir, devrait permettre de réduire la part de cette dernière catégorie.

## **III LA DETTE**

## A LA DETTE PROPRE

### L'encours de la dette

#### L'endettement 2021

**Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal de l'Eurométropole s'élevait à 630,6 M€ contre 579,3 M€ à la clôture de l'exercice 2020.**

La hausse de 51,3 M€ de la dette au cours de l'exercice 2021 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2020 à hauteur de **48,7 M€** versés aux établissements prêteurs.

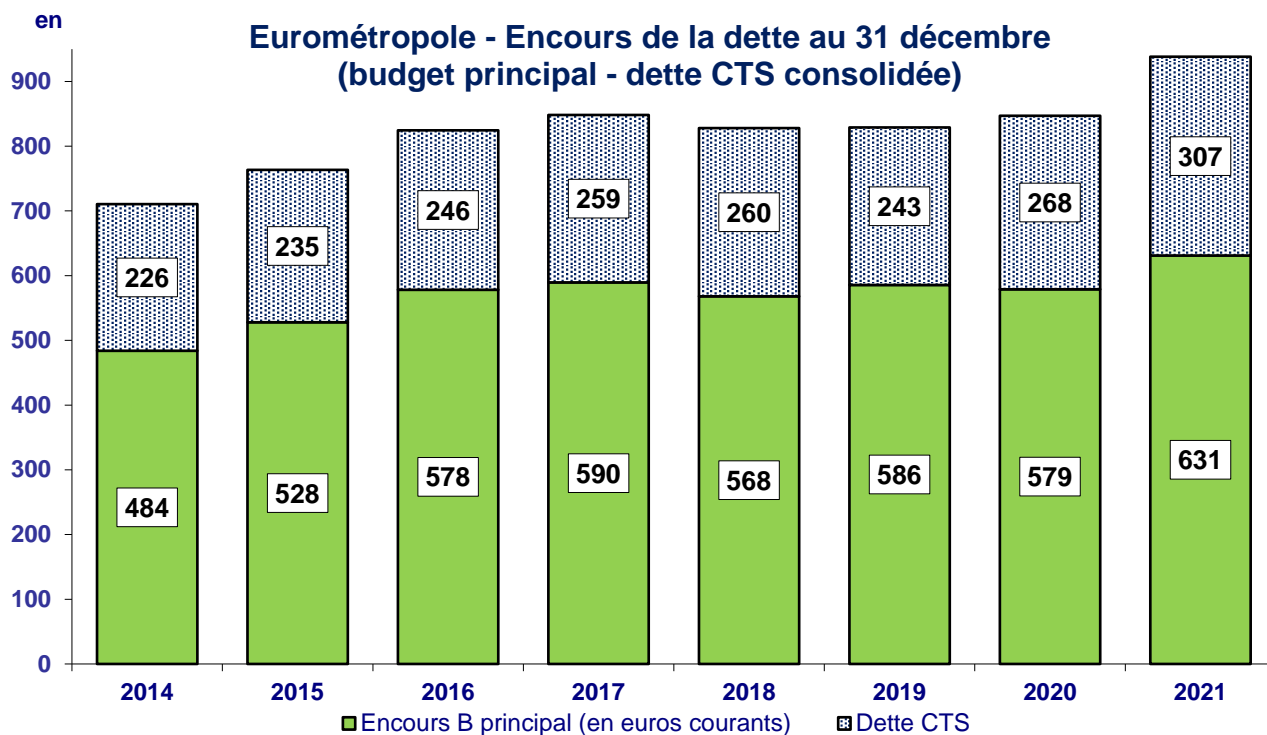
En recettes :

- la réalisation de **100 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
  - **10 M€** souscrits auprès de la Société Générale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,35%, soit 0,35 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance, pour une durée de 15 ans, contrat qui avait été souscrit en 2020 avec une phase de mobilisation de 12 mois,
  - **10 M€** souscrits auprès d'ARKEA au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,28%, soit 0,28% pour la 1<sup>ère</sup> échéance, pour une durée de 15 ans, contrat qui avait été souscrit en 2020 avec une phase de mobilisation de 12 mois,

- **10 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt fixe égal à 0,47 % pour une durée de 15 ans,
- **4 M€** souscrits auprès de la Société Financière La Nef, au taux d'intérêt fixe égal à 0,65 % pour une durée de 15 ans,
- **16 M€** souscrits auprès de la Société Générale au taux indexé égal à EURIBOR 3 mois + 0,30 %, soit 0,30 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance pour une durée de 20 ans,
- **20 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux fixe égal à 0,495 % pour une durée de 15 ans,
- **7 M€** souscrits auprès d'ARKEA au taux indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,20 %, soit 0,20 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance pour une durée de 15 ans,
- **3 M€** souscrits auprès d'ARKEA au taux indexé égal à EURIBOR 3 mois + 0,20 %, soit 0,20 % maximum pour la 1<sup>ère</sup> échéance, avec possibilité d'obtenir une bonification de 0,02 % par an sur 5 ans en fonction de critères extra-financiers, pour une durée de 15 ans,
- **20 M€** auprès de la Société Générale au taux indexé égal à EURIBOR 3 mois + 0,23 %, soit 0,23 % pour la 1<sup>ère</sup> échéance pour une durée de 20 ans.

**La dette par habitant est passée de 1 157 € par habitant au 31 décembre 2020 à 1 246 € par habitant au 31 décembre 2021** (budget principal, hors dette CTS, qui s'élève à 268 M€ au 31 décembre 2021). Le graphique de la page suivante présente l'endettement agrégé de la collectivité et de son opérateur de transports.

L'endettement de l'Eurométropole reste parmi les moins élevés au sein des groupements de taille comparable.

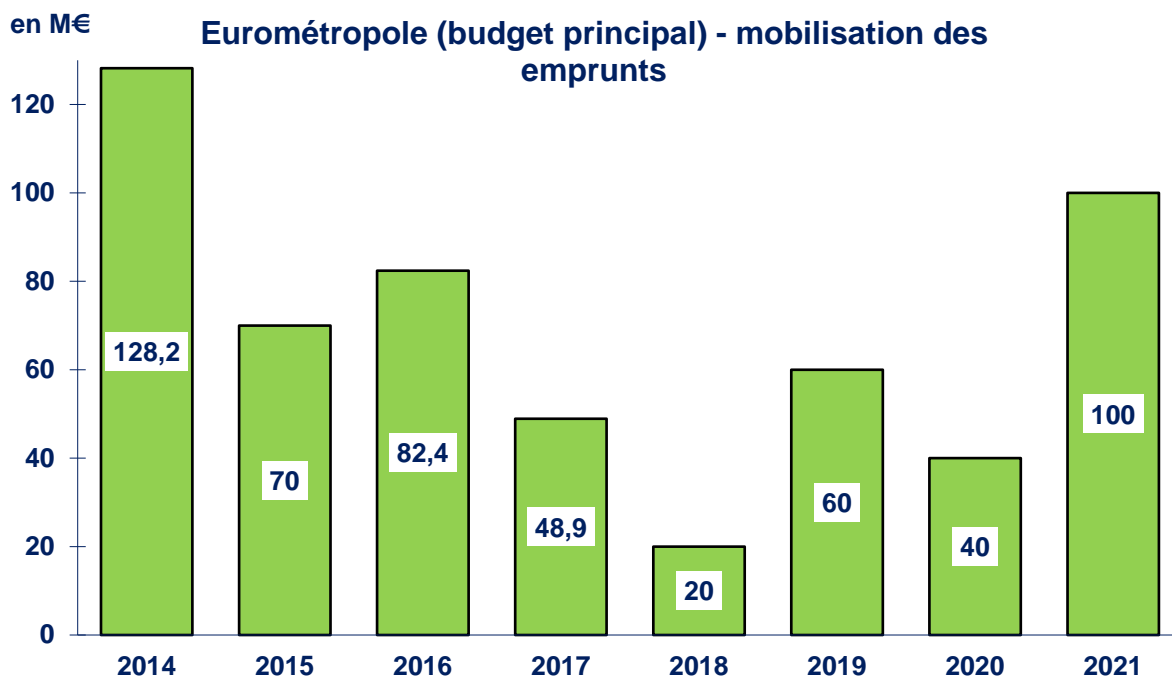
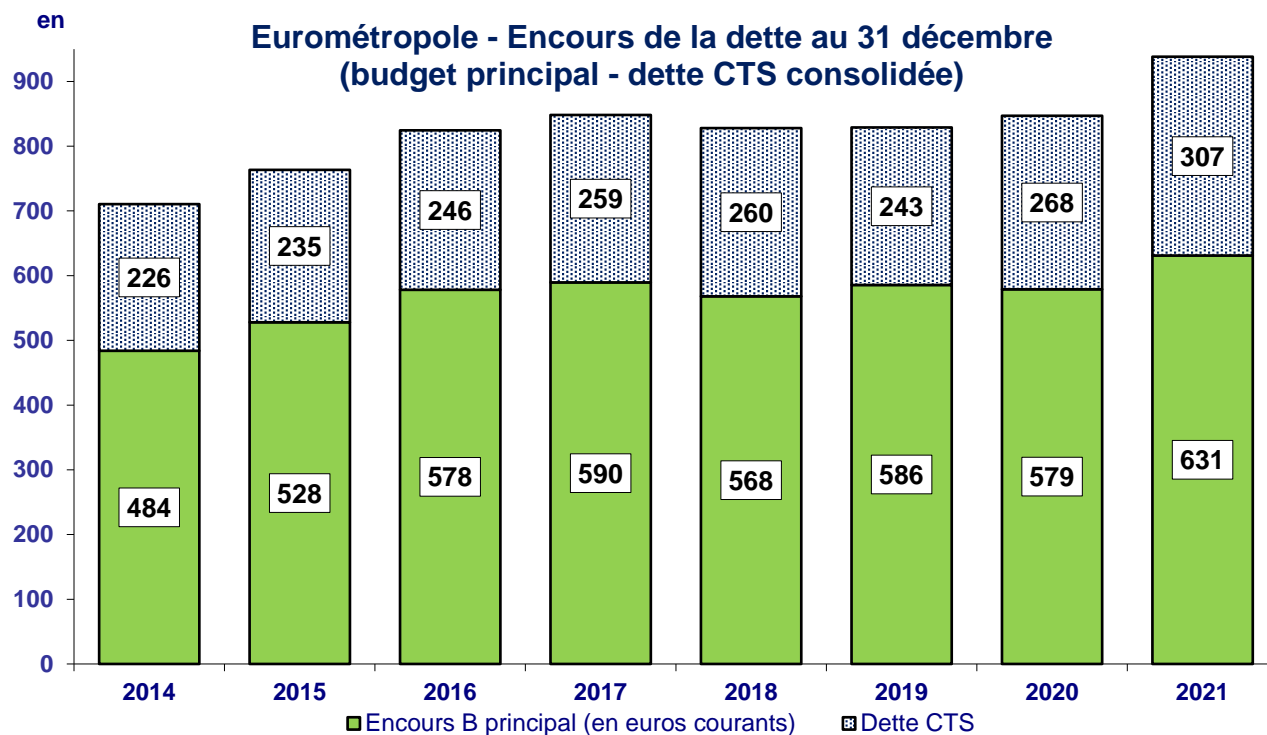


### Le service de la dette

En termes de charge de la dette, les annuités et frais versés en 2021 par le budget principal aux organismes prêteurs, se sont élevés à **57,7 M€**, dont **9 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et **-0,278 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

**La charge ramenée au contribuable métropolitain s'établit ainsi à 114 € par habitant.**

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios (ratio D1), la charge totale de la dette du budget principal, y compris la comptabilisation des intérêts courus non échus (-0,278 M€) représente **7,86 %** des recettes réelles de fonctionnement (cessions incluses) contre 7,88 % au compte administratif 2020.



## La gestion de la dette et de la trésorerie

### Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés de variations de taux ou de devises, a été mise en place la Charte Gissler.

Les établissements bancaires signataires de cette Charte de bonne conduite se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités de produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités sont tenues de communiquer davantage à leur assemblée sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Écarts d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Écart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

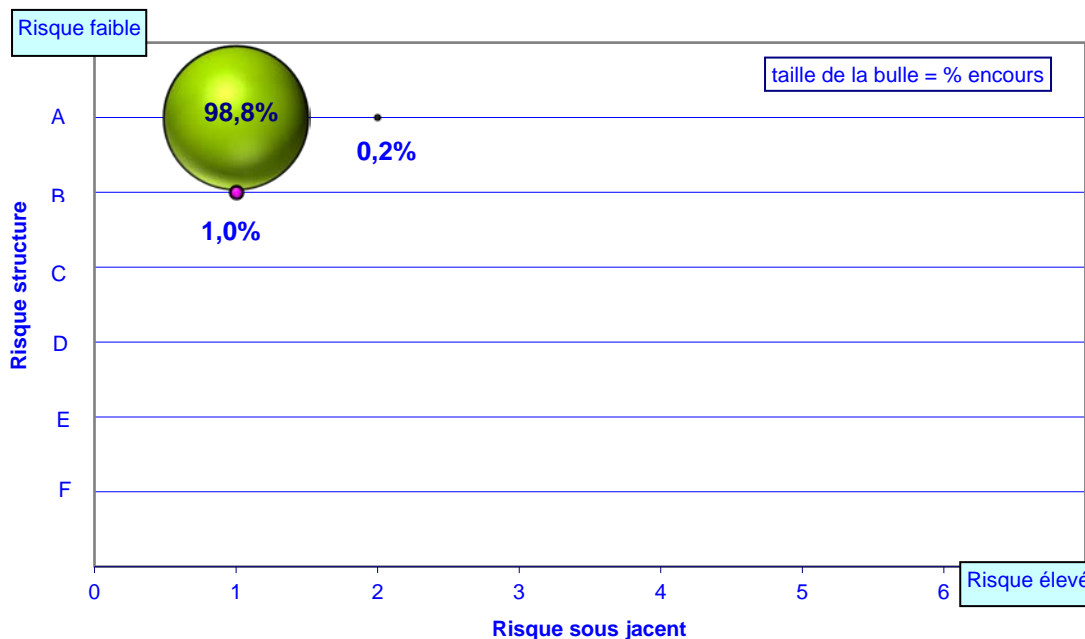
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6, 1 représentant le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F, A représentant le risque le plus faible.

Le portefeuille de la dette de l'Eurométropole (budget principal) est constitué à **58 % de taux fixes et 42 % de taux indexés.**

La classification pour l'Eurométropole de Strasbourg (budget principal) peut être représentée par le graphique suivant au 31 décembre 2021 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 68 contrats, soit **98,8 %** de l'encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes,
- 1 contrat, soit **0,2 %** de l'encours, classé en risque A2 : il s'agit d'un emprunt indexé sur l'inflation française hors tabac,
- 3 contrats, soit **1 %** de l'encours, classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois
- 1 contrat, soit **0 %** de l'encours, classé en risque B4 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur LIBOR 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique". Elle bénéficie **d'un taux moyen de 1,55 % au 31/12/2021**, contre un taux moyen de 1,66 % fin 2020, sachant que 94 % de son encours a un taux inférieur à 3 % et que 6 % de son encours a un taux entre 3 % et 5,21 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2021 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 213 collectivités) est de 1,72 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

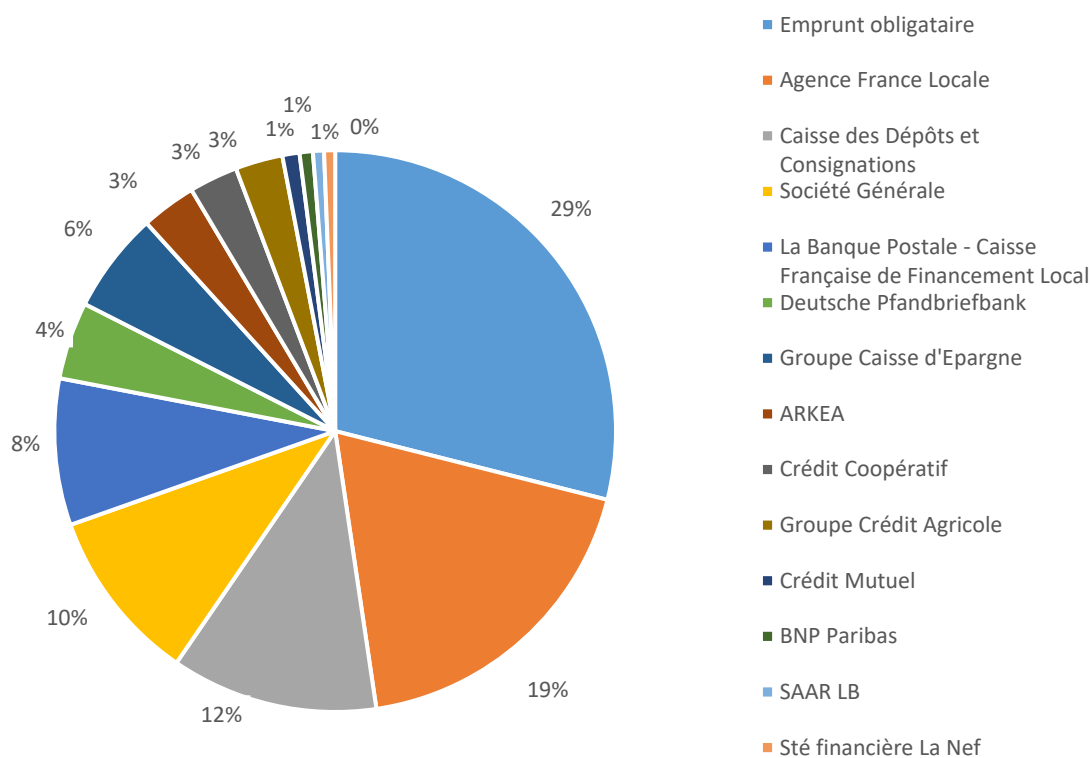


N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 31/12/2021	Capital	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
3392	2007	C.D.C	15	INFLATION	1,98	2,28	S	A2	-38 700,76	12 875 000,00	1 081 249,11	36 997,02	1 060 256,06	1 097 253,08
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	1,50	A	A1	-180 469,01	10 000 000,00	3 333 333,20	55 936,34	666 666,68	722 603,02
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	1,10	A	A1	-252 920,27	9 023 433,00	4 812 497,60	73 089,81	601 562,20	674 652,01
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,50	A	A1	-2 721 199,37	33 300 000,00	23 310 000,00	437 062,50	1 665 000,00	2 102 062,50
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,50	A	A1	-1 217 593,71	14 900 000,00	10 430 000,00	195 562,50	745 000,00	940 562,50
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	0,195	T	A1	-50 429,81	10 000 000,00	2 999 999,86	7 175,41	666 666,68	673 842,09
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	0,28	A	A1	-277 255,04	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	0,20	T	A1	-150 665,84	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	0,20	T	A1	-64 550,59	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	0,677	T	A1	-649 686,95	30 000 000,00	14 000 000,00	111 123,87	2 000 000,00	2 111 123,87
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-353 893,61	20 000 000,00	14 096 261,20	52 842,38	1 274 332,92	1 327 175,30
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	0,72	T	A1	-289 868,06	10 000 000,00	6 666 666,67	51 696,66	666 666,66	718 363,32
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	0,26	T	A1	-183 894,53	10 000 000,00	8 166 666,63	22 622,42	666 666,68	689 289,10
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	0,22	A	A1	-241 298,30	20 000 000,00	14 730 962,71	35 904,24	1 321 604,68	1 357 508,92
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	0,41	A	A1	-206 962,48	10 000 000,00	7 190 985,99	31 611,71	662 663,62	694 275,33
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	0,37	A	A1	-220 939,42	10 000 000,00	7 886 560,40	30 854,39	539 335,73	570 190,12
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-286 440,33	10 000 000,00	9 333 333,32	34 596,52	666 666,68	701 263,20
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-320 953,73	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	0,30	T	A1	-585 441,54	16 000 000,00	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	0,23	T	A1	-499 935,66	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-8 793 099,01</b>	<b>276 098 433,00</b>	<b>194 038 516,69</b>	<b>1 177 075,77</b>	<b>13 203 088,59</b>	<b>14 380 164,36</b>
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	0,76	A	A1	-720 879,97	30 000 000,00	18 000 000,00	153 688,89	2 000 000,00	2 153 688,89
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	0,50	T	A1	-175 975,48	10 000 000,00	5 999 999,92	32 439,82	666 666,68	699 106,50
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	0,46	T	A1	-397 473,76	20 000 000,00	13 333 333,40	65 890,74	1 333 333,32	1 399 224,06
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	0,30	T	A1	-203 818,70	10 000 000,00	8 166 666,63	26 036,10	666 666,68	692 702,78
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-12 665,20	15 000 000,00	2 250 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-23 310,93	20 000 000,00	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	0,00	A	A1	-19 502,73	10 000 000,00	3 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	0,505	A	A1	-140 918,00	10 000 000,00	3 500 000,00	20 424,44	500 000,00	520 424,44
<b>TOTAL : Emprunts obligataires</b>									<b>-1 694 544,77</b>	<b>125 000 000,00</b>	<b>58 249 999,95</b>	<b>298 479,99</b>	<b>7 416 666,68</b>	<b>7 715 146,67</b>
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	0,00	T	A1	-7 994,30	5 000 000,00	1 000 000,00	0,00	333 333,33	333 333,33
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	0,00	M	A1	-44 710,02	25 000 000,00	5 935 796,19	0,00	1 862 956,11	1 862 956,11
7005	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	0,00	7 500 000,00	0,00	0,00	249 999,74	249 999,74
7006	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	83 333,22	83 333,22
9104	2009	CFFIL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,49	0,00	M	A1	-17 068,59	10 000 000,00	2 278 603,84	0,00	690 297,17	690 297,17
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	0,00	M	A1	-634,37	10 000 000,00	1 055 555,14	0,00	666 666,72	666 666,72
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	0,52	A	A1	-49 095,35	10 000 000,00	2 999 999,97	17 766,67	666 666,66	684 433,33
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>									<b>-119 502,63</b>	<b>70 000 000,00</b>	<b>13 269 955,14</b>	<b>17 766,67</b>	<b>4 553 252,95</b>	<b>4 571 019,62</b>
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-10 607 146,41</b>	<b>471 098 433,00</b>	<b>265 558 471,78</b>	<b>1 493 322,43</b>	<b>25 173 008,22</b>	<b>26 666 330,65</b>

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Glissier	Valorisation Market to market 31/12/2021	Capital	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-29 953,87	20 000 000,00	5 000 000,00	228 064,16	1 000 000,00	1 228 064,16
9099	2004	SFIL CFFL (ex DEXIA)	17	7% sur LIBOR12M	0,00	3,79	A	B4	0,00	7 793 894,29	0,00	27 479,68	715 125,32	742 605,00
9103	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	13	6% sur EUR12M	0,00	4,20	A	B1	0,00	9 049 983,10	0,00	39 072,15	917 545,61	956 617,76
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	5,75% sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	-101 392,89	10 000 000,00	1 333 333,29	93 886,11	666 666,67	760 552,78
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>									<b>-131 346,76</b>	<b>46 843 877,39</b>	<b>6 333 333,29</b>	<b>388 502,10</b>	<b>3 299 337,60</b>	<b>3 687 839,70</b>
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-277 489,37	4 000 000,00	1 816 906,17	98 674,59	280 705,65	379 380,24
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	-119 768,90	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-358 816,17	10 000 000,00	10 000 000,00	136 350,00	666 666,66	803 016,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	-69 333,40	10 000 000,00	8 833 333,31	28 134,72	666 666,68	694 801,40
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	-146 902,55	10 000 000,00	9 333 333,33	16 125,00	666 666,67	682 791,67
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	-111 022,91	10 000 000,00	9 499 999,99	30 549,54	500 000,01	530 549,55
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	-366 420,42	20 000 000,00	17 666 666,69	92 500,00	1 333 333,32	1 425 833,32
1087	2007	Caisse d'Epargne	15	TAUX FIXE	0,00	4,57	A	A1	-45 971,30	10 000 000,00	894 735,19	79 991,82	855 632,77	935 624,59
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-369 120,66	10 000 000,00	3 333 333,20	161 625,00	666 666,68	828 291,68
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-170 274,64	3 000 000,00	1 100 000,00	63 822,50	200 000,00	263 822,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	-403 956,59	10 000 000,00	5 999 999,92	96 250,00	666 666,68	762 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	-539 006,94	20 000 000,00	13 930 484,46	120 886,43	1 297 491,97	1 418 378,40
9101	2008	CFFIL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	-81 353,77	10 000 000,00	1 333 333,29	89 200,00	666 666,67	755 866,67
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-63 952,01	8 000 000,00	1 200 000,17	63 561,64	533 333,32	596 894,96
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-95 452,30	7 000 000,00	1 784 616,65	102 979,54	545 237,28	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-527 598,71	15 000 000,00	5 250 000,00	208 703,27	1 000 000,00	1 208 703,27
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	351 295,19	22 397 086,00	17 917 668,80	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	155 873,47	8 955 353,00	7 164 282,40	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	-3 870,61	10 000 000,00	1 333 333,29	50 630,00	666 666,67	717 296,67
13012	2006	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,91	A	A1	0,00	20 000 000,00	0,00	33 630,96	860 129,10	893 760,06
13013	2008	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	-86 137,76	20 000 000,00	2 666 666,71	175 200,00	1 333 333,33	1 508 533,33
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-364 555,90	10 000 000,00	3 333 333,20	159 375,00	666 666,68	826 041,68
19003	2006	Société Générale	15	TAUX FIXE	0,00	3,485	M	A1	0,00	10 000 000,00	0,00	12 290,04	840 767,00	853 057,04
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>									<b>-3 693 836,27</b>	<b>262 352 439,00</b>	<b>122 392 026,83</b>	<b>1 820 480,05</b>	<b>16 480 919,09</b>	<b>18 301 399,14</b>
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	3,99	M	A1	-3 446,71	126 546,08	51 320,16	2 401,38	16 267,02	18 668,40
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-24 824,88	379 015,26	213 411,25	9 317,21	35 817,43	45 134,64
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux</b>									<b>-28 271,59</b>	<b>505 561,34</b>	<b>264 731,41</b>	<b>11 718,59</b>	<b>52 084,45</b>	<b>63 803,04</b>
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-15 018 105,65	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-6 416 199,81	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	-380 522,54	10 000 000,00	5 999 999,92	89 533,90	666 666,68	756 200,58
605	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,24	T	A1	-509 331,27	20 000 000,00	17 333 333,36	44 084,44	1 333 333,32	1 377 417,76
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	-173 828,40	20 000 000,00	18 333 333,35	65 890,74	1 333 333,32	1 399 224,06
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	-172 180,12	10 000 000,00	9 666 666,66	18 993,66	333 333,34	352 327,00
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	-382 718,98	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
6005	2012	HSBC	10	TAUX FIXE	0,00	4,30	A	A1	-810 033,30	19 700 000,00	19 700 000,00	847 100,00	0,00	847 100,00
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-23 415 560,14	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires</b>									<b>-47 278 480,22</b>	<b>244 700 000,00</b>	<b>236 033 333,29</b>	<b>5 555 602,74</b>	<b>3 666 666,66</b>	<b>9 222 269,40</b>
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>									<b>-51 131 934,83</b>	<b>554 401 877,73</b>	<b>365 023 424,82</b>	<b>7 776 303,48</b>	<b>23 499 007,80</b>	<b>31 275 311,28</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>									<b>-61 739 081,25</b>	<b>1 025 500 310,73</b>	<b>630 581 896,60</b>	<b>9 269 625,91</b>	<b>48 672 016,02</b>	<b>57 941 641,93</b>

## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2021	%	Nbre de contrats
Emprunt obligataire	182 450 000,00	28,93%	9
Agence France Locale	118 033 333,41	18,72%	10
Caisse des Dépôts et Consignations	75 083 647,76	11,91%	9
Société Générale	63 219 893,72	10,03%	6
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	53 200 552,46	8,44%	9
Deutsche Pfandbriefbank	28 096 261,20	4,46%	2
Groupe Caisse d'Épargne	36 583 237,36	5,80%	11
ARKEA	20 000 000,00	3,17%	3
Crédit Coopératif	17 666 666,69	2,80%	1
Groupe Crédit Agricole	17 217 986,75	2,73%	5
Crédit Mutuel	6 213 411,16	0,99%	4
BNP Paribas	4 816 906,03	0,76%	2
SAAR LB	4 000 000,06	0,63%	1
Sté financière La Nef	4 000 000,00	0,63%	1
<b>TOTAL budget principal</b>	<b>630 581 896,60</b>		<b>73</b>



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédits et en diversifiant la structure de la dette (taux fixes, taux variables, produits structurés) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

## Le contrat d'échange de taux d'intérêts (swap)

Pour couvrir une partie de l'encours obligataire indexé sur EURIBOR, il a été décidé en 2009 de procéder à un contrat d'échange de taux (swap) avec le Crédit Agricole CIB.

Ce swap dont l'encours actuel est de 5 M€ après le paiement de l'échéance de décembre 2021 présente les caractéristiques suivantes :

- conditions initiales : taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé + 0,03 %
- conditions souscrites avec le swap :
  - taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé - 0,30 % pour la 1ère échéance de décembre 2009,
  - taux d'intérêt = 3,25% fixe si EURIBOR 12 mois post fixé <= 5,50 %, sinon taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois post fixé - 0,10 %, pour les échéances suivantes.

Ce mécanisme de swap implique de continuer à payer l'échéance initiale à HSBC, tout en recevant du Crédit Agricole CIB en parallèle le montant correspondant à l'échéance calculée sur la base de l'EURIBOR 12 mois, et en lui payant les intérêts avec les nouvelles conditions.

Le taux EURIBOR 12 mois de l'échéance de décembre (-0,503 %) étant inférieur au taux fixe de 3,25 %, l'échéance contractuelle est assortie d'une charge supplémentaire de 228 064 €. Ce montant correspond au coût de couverture du risque et à l'assurance d'un taux sécurisé sur la durée résiduelle. Il conviendra d'évaluer le bilan de l'opération à l'échéance finale du prêt, c'est-à-dire en 2026.

## L'Agence France Locale

**L'Agence France Locale (AFL)** a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

En 2021, **85 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **495 membres** dont 10 départements, 373 communes, 14 métropoles, 25 communautés d'agglomération, 42 communautés de

communes, 4 régions, 5 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 15 syndicats intercommunaux.

Près de **5,5 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 17 % de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement, dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres. Son activité ne cesse de croître et ses résultats continuent de s'améliorer.

## La gestion de la trésorerie

La gestion quotidienne de la trésorerie peut être assurée par l'usage de lignes de crédit.

En 2021, l'Eurométropole n'a pas souhaité renouveler ses lignes de trésorerie compte tenu du volume de sa trésorerie.

Il faut préciser qu'en vertu de l'unité de caisse des budgets, l'Eurométropole dispose d'une trésorerie qui comprend le budget principal et ses budgets annexes (hors budget annexe ordures ménagères). L'Eurométropole

bénéficie ainsi dans sa trésorerie de l'excédent des budgets annexes, notamment ceux de l'eau et de l'assainissement qui, pour faire face aux travaux programmés sur plusieurs années du schéma directeur d'assainissement et du champ captant de Plobsheim, disposent d'une importante trésorerie.

## Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2021

L'année 2021 a été encore marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie mondiale. La Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique monétaire accommodante pour soutenir l'activité économique et la convergence des niveaux d'inflation. Elle a maintenu l'enveloppe du Programme d'achats d'urgence pandémique (PEPP), lancé en mars 2020 pour protéger la zone euro contre les répercussions économiques de la crise sanitaire, à un niveau de 1,850 milliards d'euros qui devrait encore se poursuivre au moins sur une partie de l'année 2022.

Les taux courts (€STER et EURIBOR) ont été assez stables en 2021. Les taux longs ont plutôt subi une hausse sur l'année 2021 d'une trentaine de points de base, avec des fluctuations infra-annuelles qui ont pu atteindre 60 points de base. Cette hausse s'est produite dans un contexte inflationniste (inflation française hors tabac est passé de 0,30 % à 2,80 % sur l'année) dont la durée est difficilement appréciable.

Malgré ce contexte, les conditions de financement pour le secteur public local sont restées plutôt favorables mais avec plus d'incertitudes sur les niveaux des taux d'intérêt et d'inflation.

Le taux moyen des emprunts des collectivités souscrits en 2021 a stoppé sa décline après six années consécutives de baisse et passe à 0,62 %<sup>6</sup> après le point bas historique de 0,56 %<sup>6</sup> en 2020 avec une maturité moyenne

de 18,2<sup>6</sup> ans (contre 20,1 ans en 2020). Le taux fixe a largement été plébiscité par les collectivités en 2021 (83 %<sup>6</sup> des flux en 2021).

Le taux moyen de l'ensemble des collectivités continue de baisser depuis décembre 2011 pour atteindre un niveau de 1,72 %<sup>6</sup> contre 1,89 %<sup>6</sup> en 2020.

Le recours aux emprunts pour les collectivités a été plus important en 2021 qu'en 2020 (11,6 milliards<sup>6</sup> d'euros contre 10,1 milliards en 2020).

Les collectivités ont emprunté auprès des banques pour 47,8 %<sup>6</sup> de leurs besoins mais ont aussi diversifié leur dette avec des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale dont la part de marché passe à 6,2 % contre 3,2 % en 2020, Banque Européenne d'Investissement avec une part de marché de 3,8 %, Caisse des Dépôts et Consignations avec une part de marché de 3,4 %). Le recours aux emprunts obligataires est en hausse (37,3 %<sup>6</sup> des besoins) mais est toujours privilégié par les collectivités de grande taille.

Afin de diversifier ses sources de financement, le conseil de l'Eurométropole a délibéré en mars 2021, le recours possible à des emprunts de type *Schuldschein*<sup>7</sup> et de type obligataire pour l'année 2021.

<sup>6</sup> Données de l'Observatoire de la dette de Finance Active représentant un panel de 1 213 collectivités, citées dans la Gazette des Communes du 08/03/2022

<sup>7</sup> Emissions obligataires privées auprès d'investisseurs institutionnels allemands

## B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

L'endettement du **budget annexe de l'eau (302 K€)** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole.

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes des Châteaux.

L'endettement du **budget de l'assainissement (406 K€)** est la conséquence de la fusion avec la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

Les autres prêts sont des avances obtenues auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance de 25 M€ du budget principal de l'Eurométropole lors de la création du budget annexe ZAI en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. Suite à une observation de la Chambre régionale des comptes, cette communication, figure, outre dans le budget principal, également dans l'état de la dette du budget annexe ZAI pour 20,3 M€.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	249 900,00	8 257,73	19 600,00	27 857,73
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	51 666,11	946,02	3 827,12	4 773,14
<b>TOTAL : Emprunts du budget Eau</b>								<b>453 001,71</b>	<b>301 566,11</b>	<b>9 203,75</b>	<b>23 427,12</b>	<b>32 630,87</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	320 116,86	13 975,83	53 726,13	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	70 591,12	3 200,54	10 295,02	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	15 080,00	0,00	3 770,00	3 770,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Assainissement</b>								<b>720 461,96</b>	<b>405 787,98</b>	<b>17 176,37</b>	<b>67 791,15</b>	<b>84 967,52</b>
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier</b>								<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>26 217 567,12</b>	<b>21 008 332,87</b>	<b>26 380,12</b>	<b>91 218,27</b>	<b>117 598,39</b>

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole au 31/12/2021 est décrit dans le tableau suivant :

	<b>Capital</b>	<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Annuité</b>
Budget principal	1 025 500 310,73	630 581 896,60	9 269 625,91	48 672 016,02	57 941 641,93
Budget eau	453 001,71	301 566,11	9 203,75	23 427,12	32 630,87
Budget assainissement	720 461,96	405 787,98	17 176,37	67 791,15	84 967,52
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>Budget consolidé</b>	<b>1 051 717 877,85</b>	<b>651 590 229,47</b>	<b>9 296 006,03</b>	<b>48 763 234,29</b>	<b>58 059 240,32</b>

## C LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers, se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 118 M€ au 31 décembre 2021** contre 2 104 M€ au 31 décembre 2020, correspondant à une annuité de **119,6 M€** versée par les débiteurs en 2021.

L'essentiel de cet encours (environ 90%) provient des organismes de logement social, bénéficiant de financement aidés par l'État. L'encours garanti est réparti entre 41 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentent 2/3 du total garanti :

<b>OPHEA (ex CUS Habitat)</b>	601,4 M€
<b>Habitation Moderne</b>	355,7 M€
<b>DOMIAL ESH</b>	159,4 M€
<b>Habitat de l'III</b>	156,4 M€
<b>C.T.S</b>	152,6 M€

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés

par la loi Galland, dont la principale limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à 10,3 % pour 2021, en baisse par rapport à 2020, où il s'élevait à 12,8 %, mais toujours très loin du seuil de 50 %.

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts sont garantis à hauteur de 80 %, conformément à la règle du partage des risques.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2021.



**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg  
du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 629 502,48	27 273,59	101 920,30	129 193,89
C.T.S (Bus)	23 100 000,00	18 064 360,00	133 855,18	2 219 455,00	2 353 310,18
C.T.S (Tram)	182 772 500,00	134 520 585,94	2 465 836,23	10 358 800,45	12 824 636,68
S.E.R.S	22 240 750,33	8 246 982,05	179 790,41	1 506 602,06	1 686 392,47
SEM LOCUSEM	523 250,00	81 034,34	1 692,88	13 267,98	14 960,86
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	18 077 464,05	653 818,07	905 556,32	1 559 374,39
SPL Deux Rives	53 200 000,00	50 423 661,25	638 134,20	2 776 338,75	3 414 472,95
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	198 928,16	3 872,71	42 328,39	46 201,10
Fondation Home Protestant	155 797,98	86 045,99	581,66	5 390,14	5 971,80
SA d'HLM I.C.F Nord Est	25 495 147,28	19 617 032,37	329 667,65	984 007,34	1 313 674,99
SEDES (ex SOCOLOPO)	38 510 034,50	24 107 845,27	300 516,56	1 289 713,55	1 590 230,11
Société Coopérative Habitat de l'III	177 961 165,66	156 451 370,65	1 303 665,59	6 033 557,96	7 337 223,55
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	121 523 495,99	99 032 861,30	1 061 670,13	4 117 592,11	5 179 262,24
CDC Habitat Social	2 761 902,00	2 705 030,50	12 536,87	56 871,50	69 408,37
ADOMA	17 667 872,44	11 554 158,44	41 600,10	1 679 019,10	1 720 619,20
SA d'HLM Batigère Nord-Est	128 882 627,85	114 182 767,87	1 627 081,37	2 626 684,73	4 253 766,10
SA d'HLM 3F Grand Est	84 744 700,80	67 996 150,75	774 547,41	2 569 691,56	3 344 238,97
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	2 079 096,27	8 256,90	76 217,09	84 473,99
Pierres et Territoires de France	1 590 000,00	301 715,65	4 157,99	140 857,47	145 015,46
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	5 013 617,15	81 637,56	140 080,60	221 718,16
SAEML Habitation Moderne	431 137 577,27	355 700 989,96	3 881 860,16	14 150 260,49	18 032 120,65
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	889 009,65	4 877,52	26 239,24	31 116,76
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	680 224,71	9 374,38	171 991,80	181 366,18
3 F Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 077 448,27	3 304,16	23 938,47	27 242,63
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	728 771 956,30	601 357 860,67	6 592 417,41	25 212 639,61	31 805 057,02
DOMIAL ESH	185 504 022,06	159 445 223,48	1 606 757,58	4 176 925,85	5 783 683,43
VILOGIA	34 764 854,72	33 424 862,30	217 861,95	515 619,25	733 481,20
SCI Strasbourg Eurométropole Accession	14 895 000,00	9 425 303,86	101 035,56	5 323 302,96	5 424 338,52
Alsace Habitat (ex SIBAR ex OPUS 67)	40 155 086,65	21 056 160,93	275 384,83	1 896 586,68	2 171 971,50
Association Arts et Industries	13 400 000,00	10 177 006,80	186 907,43	371 646,76	558 554,19
Fondation Vincent de Paul	601 804,05	190 275,42	2 793,63	24 618,84	27 412,47
Foyer Moderne de Schiltigheim	51 992 864,76	44 930 725,17	405 367,13	1 183 852,62	1 589 219,75
Association Amitel	6 768 773,02	5 651 064,23	39 888,03	191 876,90	231 764,93
Etab des Diaconesses (Bethlehem Emmaüs)	2 309 000,00	850 831,47	26 012,18	128 828,93	154 841,11
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 654 474,57	21 003,34	88 629,07	109 632,41
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	479 760,27	4 281,75	57 875,74	62 157,49
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	56 395 619,77	49 750 657,64	545 649,79	1 023 645,35	1 569 295,14
NEOLIA	102 962 649,60	83 659 249,64	762 790,96	2 788 847,73	3 551 638,69
PROCIVIS Habitat Alsace	1 340 000,00	436 851,33	4 405,75	221 428,24	225 833,99
AMELOGIS	800 000,00	730 349,18	7 450,24	23 449,20	30 899,44
Présence Habitat	481 896,00	410 943,16	1 265,52	10 898,79	12 164,31
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 594 462 747,78</b>	<b>2 118 349 483,19</b>	<b>24 350 882,36</b>	<b>95 257 054,92</b>	<b>119 607 937,27</b>

## **IV LES BUDGETS ANNEXES**



## A BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### SECTION D'EXPLOITATION

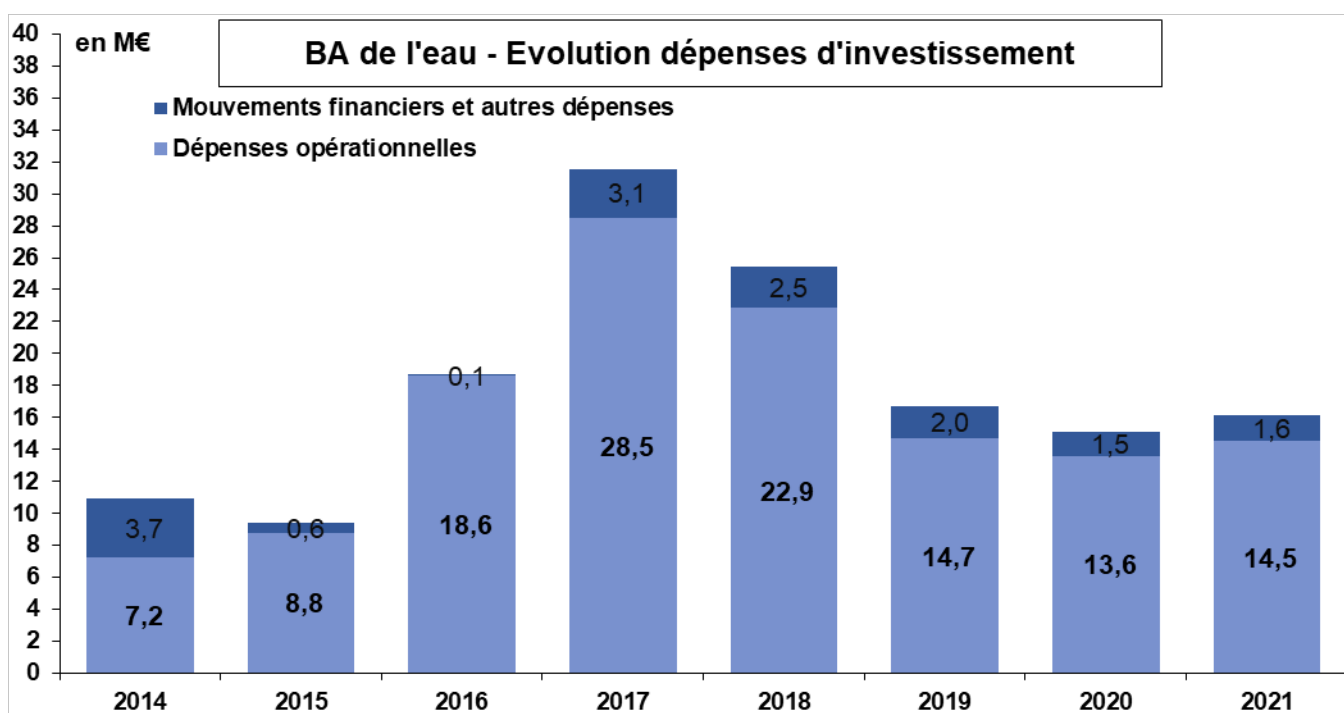
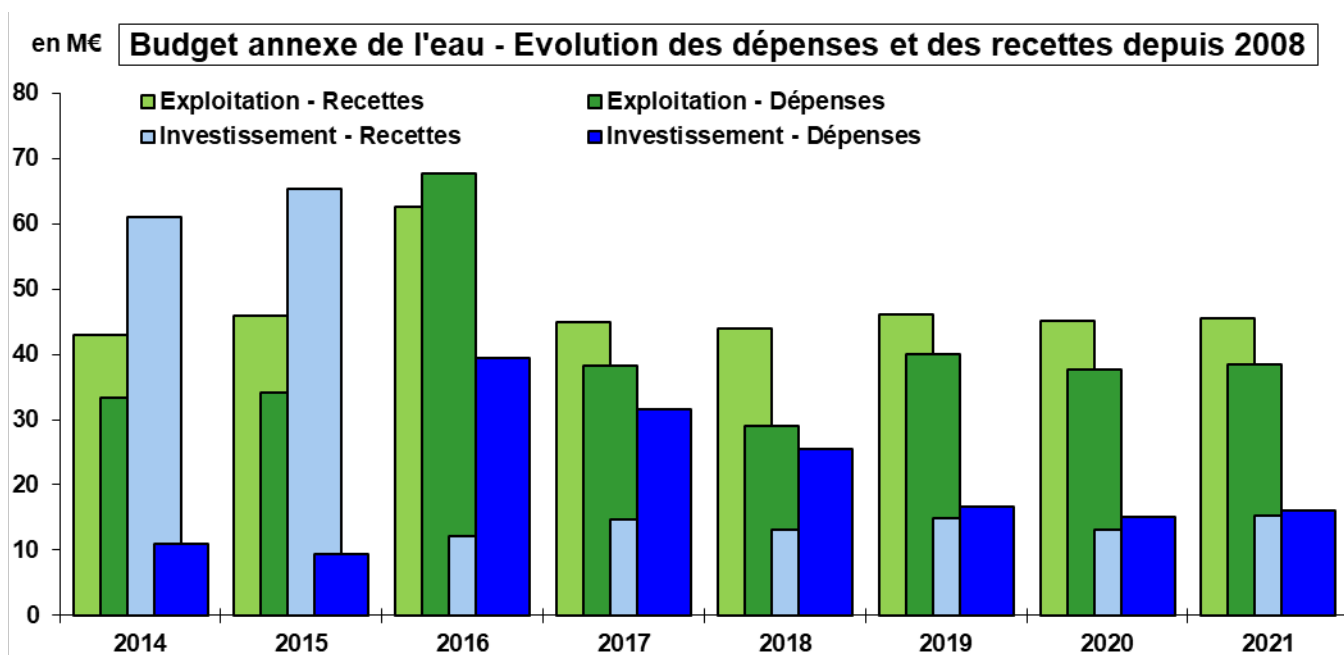
	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>67 000 000,00</b>	<b>67 000 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>38 391 880,76</b>	<b>45 527 745,06</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		7 135 864,3
<b>Résultat reporté</b>		<b>21 421 410,14</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>38 391 880,76</b>	<b>66 949 155,2</b>
<i>Taux de réalisation</i>	57,30 %	99,92 %
<b>Résultat cumulé</b>		<b>28 557 274,44</b>
<b>Reste à réaliser</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>45 800 000,00</b>	<b>45 800 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>16 084 307,07</b>	<b>15 238 577,05</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	845 730,02	
<b>Résultat reporté</b>	<b>6 283 631,56</b>	
<b>Total réalisé</b>	<b>22 367 938,63</b>	<b>15 238 577,05</b>
<i>Taux de réalisation</i>	48,84 %	33,27 %
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 129 361,58</b>	
<b>Reste à réaliser</b>	<b>151 258,30</b>	

### EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat (hors restes à réaliser)
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2014	69,0	64,1	10,9	<b>7,2</b>	61,0	50,1
2015	73,6	72,7	9,4	<b>8,8</b>	65,4	56,0
2016	85,9	65,0	39,4	<b>18,7</b>	66,7	27,2
2017	53,0	48,5	31,6	<b>28,5</b>	41,9	10,3
2018	47,3	40,5	25,5	<b>22,9</b>	57,2	18,5
2019	41,3	33,3	16,7	<b>14,7</b>	60,9	20,4
2020	42,6	32,3	15,1	<b>13,6</b>	58,3	21,6
2021	45,8	33,4	16,1	<b>14,5</b>	82,2	21,3



L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement conséquente permettent un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe de l'eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 M€ TTC) sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

## B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

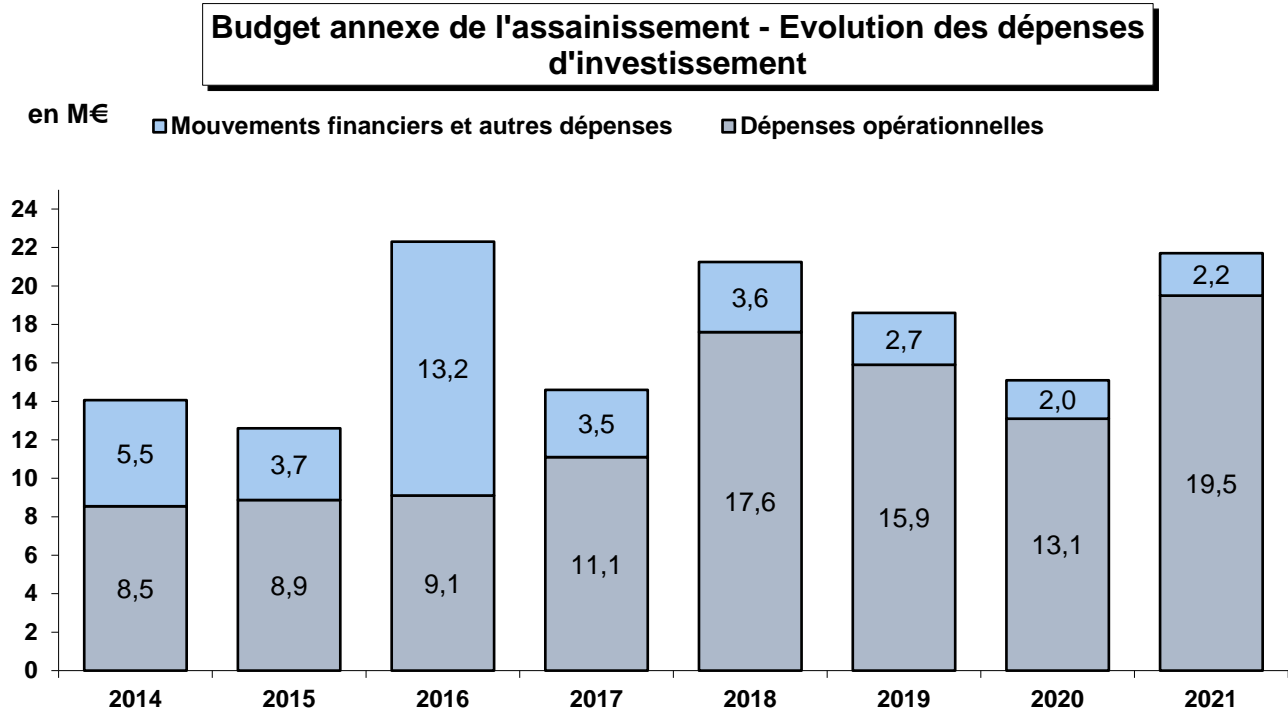
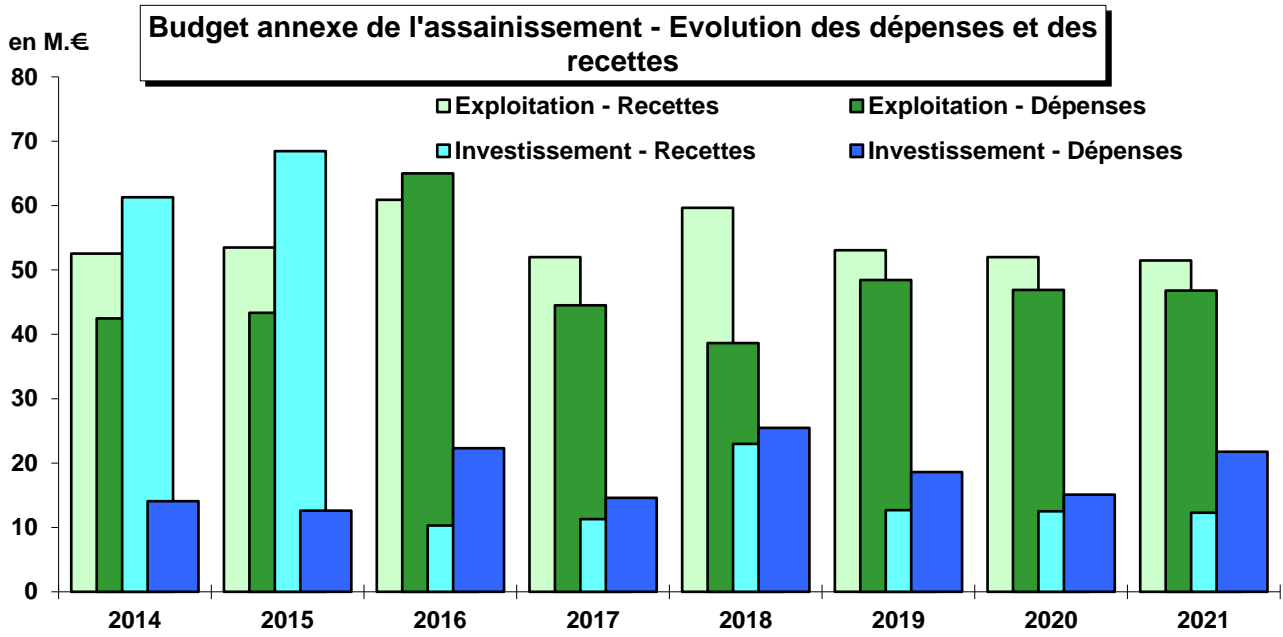
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	77 600 000,00	77 600 000,00
Mandats et titres émis	46 800 072,74	51 470 425,18
Résultat de l'exercice		4 670 352,44
Résultat reporté		26 659 302,35
Total réalisé	46 800 072,74	78 129 727,53
Taux de réalisation	60,31 %	100,68 %
Résultat cumulé		31 329 654,79
Reste à réaliser		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

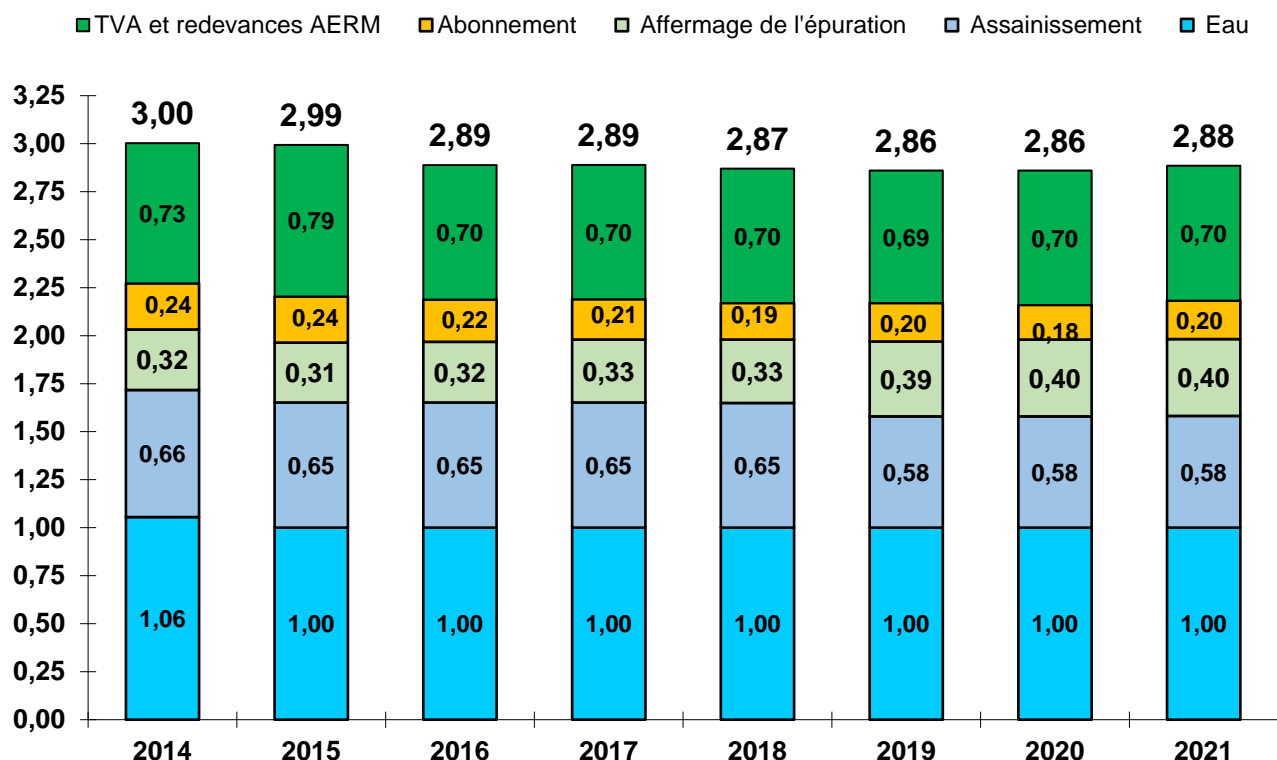
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	72 800 000,00	72 800 000,00
Mandats et titres émis	21 749 407,41	12 287 458,75
Résultat de l'exercice	9 461 948,66	
Résultat reporté		22 955 683,25
Total réalisé	21 749 407,41	35 243 142
Taux de réalisation	29,88 %	48,41 %
Résultat cumulé		13 493 734,59
Reste à réaliser	483 213,33	

### EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2014	63,2	57,0	14,1	8,5	61,3	47,2
2015	71,3	66,4	12,6	8,9	68,5	55,8
2016	68,4	54,3	22,3	9,1	66,2	43,8
2017	64,1	59,4	14,6	11,1	55,3	40,7
2018	71,2	65,2	21,3	17,6	52,8	47,9
2019	65,7	61,1	18,6	15,9	65,8	46,7
2020	68,5	63,2	15,1	13,1	64,5	49,4
2021	72,8	66,8	21,8	19,5	63,8	44,3



### Evolution des tarifs TTC eau et assainissement en €



Pour les particuliers, le prix de l'eau comprend plusieurs éléments détaillés dans le graphique ci-dessus. La part variable du prix TTC comprend :

- la consommation de l'eau potable (prix en € par m<sup>3</sup>),
- la redevance d'assainissement, des redevances pollution (eau potable) et modernisation (assainissement), prélevées au profit de l'Agence de l'eau, en application de la loi sur l'eau du 31/12/2006,
- la redevance d'épuration versée, à l'exploitant Valorhin pour l'exploitation de la station d'épuration.

Depuis 2010, le prix global de l'eau et de l'assainissement a baissé de 2,92 € par m<sup>3</sup> à 2,68 € par m<sup>3</sup>, hors abonnement au 1er janvier 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les tarifs de ventes d'eau étaient auparavant fixés par les entités compétentes. La Commission eau & assainissement a validé le 21 octobre 2015 un scénario de convergence en 5 ans (2016 – 2021) des tarifs pour l'ensemble des communes. Ce scénario est basé sur un prix moyen « cible » TTC (hors abonnement) de 2,68 €.

Les excédents ont été occasionnés par les retards pris sur la réalisation des principaux investissements, retards liés à des impératifs techniques, environnementaux et administratifs. Ils sont à mettre en parallèle des besoins d'investissement. Le niveau actuel du prix de l'assainissement doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration évaluées à 2,8 M€ par an). Leur emploi et la pérennité d'une capacité d'autofinancement avoisinant 11 M€ par an devraient permettre un financement des projets d'investissement du budget annexe assainissement, en particulier la poursuite du schéma directeur assainissement (100 M€ TTC) sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.



## C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	5 798 427,87	5 798 427,87
<b>Mandats et titres émis</b>	2 927 929,56	2 927 929,56
<i>Résultat de l'exercice</i>		
<b>Résultat reporté</b>		
<b>Total réalisé</b>	2 927 929,56	2 927 929,56
<i>Taux de réalisation</i>	50,50 %	50,50 %
<b>Résultat cumulé</b>		
<b>Reste à réaliser</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	8 651 073,67	8 651 073,67
<b>Mandats et titres émis</b>	472 330,6	2 693 380,76
<i>Résultat de l'exercice</i>		2 221 050,16
<b>Résultat reporté</b>	7 372 202,95	
<b>Total réalisé</b>	7 844 533,55	2 693 380,76
<i>Taux de réalisation</i>	90,68 %	31,13 %
<b>Résultat cumulé</b>	5 151 152,79	
<b>Reste à réaliser</b>		

Le budget annexe des zones d'aménagement a été mis en place en 1999. Les dispositions légales imposent la tenue des comptes sur un budget annexe pour les opérations d'aménagement de terrains assujettis à la TVA.

Ci-dessous les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2021 dans les différentes zones :

Zones d'activités	Réalisé (en euros)
Zone d'activités d'Eschau	121 200
Zone d'activités Holtzheim - Extension Est	56 674
Parc d'activités de Sury à Vendenheim	37 764
Zone d'activités Extension Quadrant 2 à Entzheim (hors ZAC)	9 647
Extension de la ZA Eckbolsheim	6 030
La Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim	3 233
<b>TOTAL</b>	<b>234 549</b>

Les biens produits par l'activité d'aménageur de l'Eurométropole de Strasbourg et destinés à la revente n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations sont en conséquence décrites dans une comptabilité de stocks, tenue selon le système de l'inventaire permanent simplifié.

Ce système consiste à enregistrer directement en section d'investissement toutes les acquisitions de terrains nus ainsi que le coût des travaux d'aménagement. Lorsque les terrains sont entièrement équipés, les dépenses (achat de terrains et travaux) sont comptabilisées au compte de stocks de la section d'investissement « terrains aménagés ».

A la vente, le produit est constaté en section de fonctionnement. Une écriture d'ordre ajuste ensuite le compte de stocks « terrains aménagés » de la section d'investissement.

## **D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES** **ACTIVES**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>171 950 000,00</b>	<b>171 950 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>170 072 076,94</b>	<b>154 178 232,58</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>15 893 844,36</i>	
<b>Résultat reporté</b>		<b>20 281 966,51</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>170 072 076,94</b>	<b>174 460 199,09</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>98,91 %</i>	<i>101,46 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>4 388 122,15</b>
<b>Reste à réaliser</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>11 600 000,00</b>	<b>11 600 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>6 976 747,34</b>	<b>7 991 294,19</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>1 014 546,85</i>
<b>Résultat reporté</b>		<b>1 205 563,24</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>6 976 747,34</b>	<b>9 196 857,43</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>60,14 %</i>	<i>79,28 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>2 220 110,09</b>
<b>Reste à réaliser</b>	<b>450 379,80</b>	

Le budget annexe des mobilités actives (BAMA) a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il a ainsi succédé au budget annexe des transports en commun, en élargissant le périmètre au champ de toutes les mobilités « actives », en application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Le périmètre du BAMA inclut l'ensemble des transports collectifs (bus, tramway et transport des personnes à mobilité réduite) mais également la politique vélo ou piétonne.

Le BAMA reprend l'ensemble des charges liées aux mobilités actives, nécessairement équilibrées par des recettes équivalentes (notamment le produit du versement mobilité et différentes redevances et participations) et complétées par une subvention d'équilibre, qui apparaît comme une dépense au budget principal.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du BAMA s'élèvent en 2021 à 170 M€, en nette hausse par rapport à 2020 (+47,3 M€).

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
<b>-1- Charges de gestion générale</b>	<b>4 508 667</b>	<b>3 435 522</b>	<b>76,20%</b>
> Achats et variation de stocks	44 870	10 447	23,28%
> Autres charges et charges externes	4 463 797	3 425 075	76,73%
* Contrat de prestations de service	2 374 123	1 958 048	82,47%
* Rbt à l'Eurométropole	500 000	458 744	91,75%
<b>-2- Charges de personnel</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>100,00%</b>
<b>-3- Autres charges de gestion courante</b>	<b>145 475 115</b>	<b>144 778 816</b>	<b>99,52%</b>
> Subventions	144 589 234	143 930 339	99,54%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	1 319 500	1 311 335	99,38%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres	143 269 734	142 619 004	99,55%
> Autres charges de gestion courante	885 881	848 478	95,78%
<b>-4- Charges exceptionnelles (Hors cessions)</b>	<b>26 218</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	26 218	0	0,00%
<b>-5- Atténuation de produits</b>	<b>340 000</b>	<b>259 631</b>	<b>76,36%</b>
<b>-6- Financement de la section d'investissement</b>	<b>6 300 000</b>	<b>6 298 108</b>	<b>99,97%</b>
> Amortissements	6 300 000	6 298 108	99,97%
<b>-7- Dotation aux provisions</b>	<b>13 500 000</b>	<b>13 500 000</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>171 950 000</b>	<b>170 072 077</b>	<b>98,91%</b>

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement des subventions versées (143,9 M€) notamment :

- la contribution forfaitaire d'exploitation à la CTS de 142,6 M€, en hausse afin d'intégrer les nouvelles orientations en matière d'offres de transports collectifs,
- la subvention de 1,3 M€ à la Région Grand Est pour la compensation de l'intégration tarifaire sur les TER,
- la subvention à la Compagnie des Transports du Bas-Rhin pour 0,4 M€ pour compenser l'intégration tarifaire globale.

Les charges de gestion générale (3,4 M€) sont constituées des frais liés à la conduite des projets de transports, en particulier les dépenses pour le contrat de prestations de services de transport des personnes handicapées (1,9 M€) et du remboursement au budget principal des frais d'administration générale (0,46 M€).

Les charges de personnel s'établissent à 1,8 M€ de remboursements au budget principal.

Les amortissements contribuent à hauteur de 6,3 M€ au financement de la section d'investissement.

Enfin, une provision de 13,5 M€ a été constituée en 2021 pour perte d'exploitation.

**Les recettes de fonctionnement** du budget annexe mobilités actives s'élèvent à 153,9 M€, en hausse de 19,8 M€ par rapport à 2020.

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
<b>-1- Fiscalité locale</b>	<b>110 000 000</b>	<b>111 673 211</b>	<b>101,52%</b>
> Versement mobilité (VM)	110 000 000	111 673 211	101,52%
<b>-2- Dotations et participations</b>	<b>2 798 462</b>	<b>2 777 836</b>	<b>99,26%</b>
> Dotation générale de décentralisation	1 913 218	1 913 208	100,00%
> Participations	285 244	232 942	81,66%
> Compensation relèvement seuil personnes VM	600 000	631 686	105,28%
<b>-3- Produits et autres produits de gestion courante</b>	<b>30 290 801</b>	<b>30 997 169</b>	<b>102,33%</b>
> Reversement forfait post-stationnement	2 000 000	2 730 072	136,50%
> Contribution du budget principal	28 200 000	28 200 000	100,00%
<b>-4- Produits exceptionnels</b>	<b>6 978 771</b>	<b>6 915 866</b>	<b>99,10%</b>
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	6 978 771	6 915 866	99,10%
<b>-5- Quote-part des subventions virées au compte de résultat et reprise amos</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 493 749</b>	<b>93,36%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>151 668 033</b>	<b>153 857 830</b>	<b>101,44%</b>

Les recettes de fonctionnement, réalisées à 101,4 % se décomposent notamment en :

- 111,7 M€ de versement mobilité,
- 28,2 M€ de participation du budget principal,
- 2,7 M€ de reversement par la Ville de forfait post-stationnement, auparavant versé au budget principal,
- 1,9 M€ de dotation générale de décentralisation,
- 0,6 M€ de compensation suite au relèvement de seuil des salariés (passé de 9 à 11 depuis 2016) pour que les employeurs contribuent au versement transport.

## Le versement mobilité

Le produit du versement mobilité 2021 est de **111,7 M€** contre 105,6 M€ en 2020, en hausse de 5,8 %, signe de reprise après la crise sanitaire subie de plein fouet en 2020. Il est perçu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 au taux de 2,00 % de la masse salariale dé plafonnée des entreprises de plus de 11 salariés (seuil relevé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016). Le produit du versement mobilité est affecté à la couverture des dépenses réalisées dans le cadre des transports en commun de l'agglomération strasbourgeoise, principalement le financement de la construction de lignes de tramway, et la prise en charge d'une partie de l'exploitation des lignes de bus urbaines et interurbaines. Depuis 2021, il finance également de manière plus large les mobilités actives, dont la politique vélo et marche active.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses réelles en section d'investissement** du budget annexe s'élèvent à 5,4 M€.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- la subvention pour le renouvellement bus et tramway pour 3,9 M€,
- les travaux sur les réseaux de voirie pour 1 M€ (pistes cyclables, mise aux normes arrêt de transport...)

**Les recettes réelles en section d'investissement** du budget annexe transports collectifs s'élèvent à 1,6 M€, correspondant à des co-financements reçus sur des extensions de ligne de tram.

## E BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

### SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>1 850 000,00</b>	<b>1 850 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>748 166,75</b>	<b>940 202,9</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>192 036,15</i>
<b>Résultat reporté</b>		<b>1 046 756,69</b>
<b>Total réalisé</b>	<b>748 166,75</b>	<b>1 986 959,59</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>40,44 %</i>	<i>107,40 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>1 238 792,84</b>
<b>Reste à réaliser</b>		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
<b>Prévu</b>	<b>1 060 000,00</b>	<b>1 060 000,00</b>
<b>Mandats et titres émis</b>	<b>8 947,07</b>	<b>54 543,1</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>45 596,03</i>
<b>Résultat reporté</b>	<b>21 124,1</b>	
<b>Total réalisé</b>	<b>30 071,17</b>	<b>54 543,1</b>
<i>Taux de réalisation</i>	<i>2,84 %</i>	<i>5,15 %</i>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>24 471,93</b>
<b>Reste à réaliser</b>	<b>3 064,42</b>	

Ce budget annexe a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion-intégration de la Communauté de communes Les Châteaux (CCLC) avec l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, la tarification par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), toujours en vigueur sur le territoire des 5 communes membres de l'ex-CCLC, entraîne l'obligation de retracer les dépenses et recettes de ce service public au sein d'un budget annexe.

En 2021, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) s'est élevé à 0,77 M€. Les charges (principalement sous-traitance) se sont élevées à 0,7 M€.

## **V PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.**

Entreprises Publiques locales Objet social	PRESIDENT-E ACTUEL-LE Directeur-trice actuel-le	Capital social	% détenu par l'EMS	Valeur nominale de la participation
<b>LOGEMENT</b>				
<b>SEM HABITATION MODERNE</b> construction et gestion, pour son compte ou pour le compte de tiers, d'immeubles de toute nature (en France et à l'étranger)	Lucette TISSERAND Virginie JACOB	1 500 000 €	8,6%	128 927,94 €
<b>SEM LOCUSEM</b> la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation,	Benjamin SOULET Bernard MATTER*	14 261 257 €	48,46%	6 910 685,10 €
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>				
<b>SEM SAMINS</b> la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	Doris TERNOY Stephane BABILOTTE	1 184 730 €	30,22%	358 020,00 €
<b>SEM STRASBOURG EVENEMENTS</b> la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	Salem DRICI (Conseil de surveillance) Alexandra ROUSIER (Directoire)	1 460 279 €	33,32%	486 536,00 €
<b>DEPLACEMENT-STATIONNEMENT</b>				
<b>SPL CTS</b> l'organisation, exploitation et développement de tous les services publics et accessoirement privés de transports de voyageurs et de marchandises	Patrick MACIEJEWSKI Emmanuel AUNEAU	5 000 000 €	80,00%	4 000 000,00 €
<b>SEM PARCUS</b> l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	Sophie DUPRESSOIR Pascal JACQUIN	2 800 000 €	50,00%	1 400 000,00 €
<b>AMENAGEMENT</b>				
<b>SEM SERS</b> la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	Jean WERLEN Eric HARTWEG	8 068 800 €	12,26%	989 600,00 €
<b>SPL des deux Rives</b> aménagement de la ZAC 2 rives	Jean WERLEN Eric HARTWEG	5 000 000 €	50,00%	2 500 000,00 €
<b>SERVICES FUNERAIRES</b>				
<b>SEM POLE FUNERAIRE PUBLIC DE STRASBOURG</b> la création et la gestion d'équipements funéraires, le conseil aux communes et autres collectivités territoriales dans le domaine funéraire, participation à la création d'un réseau national de SEM Funéraires	Annie KESSOURI Xavier MAILLARD	1 102 000 €	84,85%	935 000,00 €
<b>TOTAL participations Eurométropole au 31-12-2021</b>				<b>17 708 769,04 €</b>



## **VI LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES**

Un des principaux objectifs des ratios des collectivités de strate identique est de permettre de comparer les données de l'Eurométropole de Strasbourg à celles d'autres collectivités, ou à une moyenne nationale.

Cette comparaison, pour intéressante qu'elle soit, peut toutefois dans certains cas conduire à des interprétations peu conformes à la réalité.

En effet, si les métropoles font l'objet de ratios propres spécifiques – tout comme leurs communes membres – le périmètre de compétence de l'EPCI varie considérablement d'une métropole/communauté urbaine à une autre.

En outre, l'Eurométropole présente une spécificité notoire : celle d'être l'employeur unique en ayant mutualisé son administration avec la ville-centre. Il en résulte un ratio (6) « Part des dépenses de fonctionnement affectées aux dépenses de personnel », à 52,5 %, soit deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Dès lors qu'aucun retraitement du dénominateur n'est possible, la comparaison à la moyenne nationale est faussée.

Si les remboursements étaient retraités, le ratio des dépenses de fonctionnement consacrées aux ressources humaines serait

de 17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'Eurométropole de Strasbourg, créée de plein droit en application de la loi du 31 décembre 1966, a en effet pour mission de gérer dans les 33 communes qui la composent un certain nombre de compétences soit transférées obligatoirement à sa charge, tel l'urbanisme, la voirie, les ordures ménagères, l'eau et l'assainissement, soit acceptées par délibération, telles les piscines, les médiathèques d'intérêt communautaire, la patinoire, le hall Rhénus Sport, le Zénith, le stade de la Meinau ou l'organisation de grandes manifestations.

De leur côté, les communes membres conservent les compétences générales relevant notamment du domaine scolaire, culturel, sportif et social.

Un certain nombre de ratios peuvent présenter par ailleurs des différences avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios, élaborées par le Ministère de l'Intérieur et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2018	2019	2020	2021
N°						
<b>VOLUME DU BUDGET</b>						
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / Population	1 796 €	1 840 €	1 728 €	1 795 €
<b>A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 294 €	1 255 €	1 243 €	1 267 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51,25%	53,03%	52,28%	52,53%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	1,67%	1,60%	1,53%	1,37%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	12,45%	13,18%	14,30%	14,66%
<b>B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE</b>						
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 533 €	1 486 €	1 439 €	1 449 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	164 €	161 €	159 €	157 €
Ratio 2	Produit des impositions directes	Produit des impositions directes / Population	439 €	453 €	461 €	280 €
Ratio 8	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	17,3%	21,3%	13,1%	11,7%
<b>C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT</b>						
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	249 €	282 €	194 €	321 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	16,22%	18,97%	13,50%	22,12%
<b>D- CHARGE DE LA DETTE</b>						
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	1 149 €	1 173 €	1 157 €	1 246 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	8,90%	7,12%	7,88%	7,86%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	74,97%	79,08%	80,61%	86,00%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	6,7	5,6	6,2	7,4
D3	Désendettement consolidé de la dette CTS	Dettes totales Eurométropole et CTS au 31/12 / Epargne brute	9,7	7,9	9,1	10,6
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	91,93%	92,84%	94,13%	95,40%